TITRE VIII.

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1843.

ARTICLES.	CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845. PAR ARTICLE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845. PAR CHAPITRE.	CRÉDIT ALLOUÉ POUR 18..
	CHAPITRE Ier.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »		21,000
2	— des employés et suppléments aux officiers.	173,000 »		165,000
3	Matériel du Ministère.	40,000 »		40,000
4	Dépôt de la guerre	19,000 »		19,000
5	Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs	6,000 »		6,000
			259,000 »	
	CHAPITRE II.			
	SOLDES ET MASSES, FRAIS DIVERS DES CORPS.			
	SECTION PREMIÈRE.			
	Solde de l'État-Major.			
1	État-major général	497,000 »		*a*) 555,477 6
2	— des provinces et des places.	265,036 »		*b*) 268,691 6
3	Service de l'intendance	109,151 50		111,042
4	— de santé	280,855 25		304,743 1
5	Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spéciale	25,000 »		25,000
			1,177,042 75	
	SECTION 2.			
	Solde et habillement des diverses armes.			
1	Infanterie	10,379,000 »		10,431,000
2	Cavalerie	3,234,000 »		3,356,000
3	Artillerie	2,674,000 »		2,729,849 0
4	Génie	657,000 »		657,405 5
5	Gendarmerie	1,567,000 »		1,590,287
			18,511,000 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	. . . . .	19,947,042 75	20,280,495 8

DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843. EN PLUS	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843. EN MOINS	CRÉDIT PROPOSÉ POUR 1843.	*Observations*
»	»		
8,000 »	»		
»	»		
»	»		
»	»		
»	58,477 60		a) Non compris 42,000 fr pour cinq colonels commandants de provinces
»	3,655 60		b) Y compris 42,000 fr pour idem
»	1,890 50		
»	23,887 85		
»	»		
»	52,000 »		
»	122,000 »		
»	55,849 05		
»	405 50		
»	23,287 »		
8,000 »	341,453 10		

ARTICLES	CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845. PAR ARTICLE	PAR CHAPITRE.	CRÉDIT VOTÉ POUR 184..
	REPORT. . . . . fr.	. . . .	19,947,042 73	20,280,493
	SECTION 3.			
	Masses des corps, frais divers et indemnités.			
1	Masse de pain	1,630,563 68		1,173,556
2	— de fourrages	2,870,000 »		2,984,112
3	— d'entretien du harnachement. Traitement et ferrure des chevaux	87,000 »		100,000
4	Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement	70,000 »		70,000
5	Masse de casernement des chevaux.	85,146 »		88,297
6	— — des hommes	658,946 20		622,697
7	Frais de route des officiers	100,000 »		100,000
8	Transports généraux et autres	60,000 »		60,000
9	Primes de rengagements.	4,000 »		6,000
10	Chauffage et éclairage des corps-de-garde.	75,000 »		85,000
11	Vivres de campagne au camp, logement et nourriture en route	372,000 »		377,970
12	Remonte	303,000 »		277,065
13	Frais de bureau et d'administration des corps . . .	350,000 »		350,000
			6,665,655 88	
	CHAPITRE III.			
	ÉCOLE MILITAIRE.			
1	Traitements et indemnités	33,824 99		34,624
2	Enseignement	63,299 27		59,732
3	Solde des élèves	30,253 »		36,500
4	Dépenses d'administration	22,620 74		24,142
			150,000 »	
	CHAPITRE IV.			
	MATÉRIEL DU SERVICE DE SANTÉ ET HÔPITAUX.			
1	Pharmacie centrale	94,000 »		95,800
2	Solde, supplément de solde et pain des malades . .	402,300 »		402,300
3	Loyer des bâtiments, réparations	23,000 »		25,000
			519,300 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	. . . . .	27,281,998 63	27,253,294

DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843. EN PLUS.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843. EN MOINS.	CRÉDIT alloué POUR 1843.	*Observations.*
8,000 »	341,453 10		
457,007 23	»		
»	114,112 50		
»	13,000 »		
»	»		
»	3,151 04		
36,248 25	»		
»	»		
»	»		
»	2,000 »		
»	10,000 »		
»	5,970 14		
25,935 »	»		
»	»		
»	800 »		
3,566 66	»		
»	6,245 »		
»	1,521 66		
»	1,800 »		
»	»		
»	2,000 »		
530,757 14	502,053 44		

ARTICLES	CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843. PAR ARTICLE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843. PAR CHAPITRE.	CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.
	REPORT. . . . . fr.	. . . . .	27,281,908 63	27,253,294 9
	CHAPITRE V.			
	MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.			
1	Matériel de l'artillerie	600,000 »		600,000
2	— du génie	1,204,500 »		1,230,000
			1,804,500 »	
	CHAPITRE VI.			
	TRAITEMENTS DIVERS.			
1	Traitements temporaires de non-activité, réforme, etc.	306,811 »		281,735 83
2	— des aumôniers	32,500 »		32,500 »
3	— d'employés temporaires	5,850 »		5,850 »
4	Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo	24,539 »		26,012 74
			369,700 »	
	CHAPITRE VII.			
Uniq.	Dépenses imprevues	43,801 37	43,801 37	47,522 48
	TOTAUX. . . . . fr.	. . . . .	29,500,000 »	29,476,916 »
			Différence en plus . . . . fr.	

DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843. EN PLUS	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843. EN MOINS	CRÉDIT demandé POUR 1843.	*Observations*
330,757 14	302,053 14		
	25,500 »		
25,075 15	»		
»	»		
	1,473 74		
	3,721 11		
355,832 29	332,748 29		
23,084 »			

120

PIÈCES

SERVANT

DE DÉVELOPPEMENTS AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

Pour l'exercice 1843.

CHAPITRE PREMIER. — *Administration centrale.*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843. En plus.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843. En moins.	*Observations.*
ARTICLE PREMIER					
Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	»	»	
ART. 2.					
Traitements des fonctionnaires, employés, huissiers, ouvriers lithographes, gens de service, indemnités aux employés temporaires et supplément aux officiers et autres militaires attachés au département	173,000 »	165,000 »	8,000 »	»	Dans la somme ci-contre sont compris les suppléments aux officiers, etc., qui figuraient précédemment à l'article *état-major général*.
ART. 3.					
Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, assurances et prises d'eau, chauffage et éclairage, entretien du mobilier et des locaux, ports de lettres, dépenses diverses	40,000 »	40,000 »	»	»	
ART. 4.					
Reconnaissances militaires, achat d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes, etc.	19,000 »	19,000 »	»	»	
ART. 5.					
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs	6,000 »	6,000 »	»	»	
TOTAUX. . . . . fr.	259,000 »	251,000 »	8,000 »	»	
Différence en plus au Budget de 1843. . . . . fr.			8,000		

CHAPITRE II. SECTION 1re, ART. 1er. — *État-major général.*

COMPOSITION organique — Pied de paix — Hommes.	Pied de paix — Chevaux	Pied de guerre — Hommes.	Pied de guerre — Chevaux	GRADES.	EFFECTIF — Hommes.	NOMBRE DE — Chevaux.	NOMBRE DE — Rations.	MONTANT — Du traitement individuel	MONTANT — Des sommes annuelles.	CRÉDIT demandé pour 1843
				Cadre des officiers généraux.						
10	40	10	60	Lieutenants-généraux	10	40	14,600	16,900	169,000	
20	60	20	100	Généraux-majors	20	60	21,000	11,600	232,000	
30	100	30	160	**Corps d'état-major.**						401,000
				Un général-major est compris dans le cadre des officiers généraux.						
2	4	2	8	Colonels	2	4	1,460	8,400	16,800	
5	6	5	12	Lieutenants-colonels	5	6	2,190	6,500	18,900	
5	10	5	15	Majors	5	10	3,650	5,500	27,500	
8	8	8	24	Capitaines de 1re classe	8	8	2,920	4,650	37,200	
8	8	8	24	Id. de 2e classe	8	8	2,920	3,800	30,400	
10	10	10	20	Lieutenants	10	10	3,650	2,950	29,500	
10	10	10	20	Sous-lieutenants	10	10	3,650	2,500	25,000	
48	56	46	125	**Supplément aux aides-de-camp et officiers d'ordonnance.**						185,500
9	9	15	30	Capitaines	9	9	3,285	850	7,650	
9	9	15	30	Lieutenants	9	9	3,285	1,060	9,540	
18	18	30	60							17,190
										603,490
								A déduire ½ p. %.		3,017 45
					94	174	63,510			600,472 55
				A DÉDUIRE : Pour généraux en disponibilité ou en mission Id. vacances et congés						fr. 105,472 55
				Reste						497,000
				Le crédit alloué pour 1842 s'élève à						555,477 60
				Différence en moins au Budget de 1843						fr. 58,477 60

CHAPITRE 2, SECTION 1re, ART. 2. — *État-major des Provinces et des Places.*

POSITION (signe) Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF. Hommes.	EFFECTIF. NOMBRE DE Chevaux.	EFFECTIF. NOMBRE DE Rations.	MONTANT Du traitement individuel	MONTANT Des sommes annuelles.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.
	État-major des provinces.						
	Les 4 officiers généraux figurent à l'état-major général.						
10	Colonels commandants de province	5	10	5,050	8,400	42,000	
9	Aides-de-camp de province . . . . (*Pour mémoire*)	»	»	»	»	»	
19							42,000 »
	État-major des places.						
9	Colonels commandants de place de 1re classe	9	9	3,285	6,300	56,700	
»	Lieutenants-colonels id. 2e id.	15	»	»	4,200	63,000	
»	Majors id. 3e id.	6	»	»	3,300	19,800	
2	Capitaines adjudants de place de 1re id.	10	2	750	2,300	23,000	
»	Id. ou lieutenants id. 2e id.	14	»	»	2,100	29,400	
2	Lieutents ou sous-lieutents. id. 3e id.	10	2	750	1,690	16,900	
13							210,800 »
							252,800 »
					A déduire ½ p. %.		1,264 »
							251,536 »
	Portiers-consignes.						
18	Portiers-consignes de 1re classe { 1 à.	1		»	600	600	
	{ 17 à.	17	»	»	260	4,420	
46	Id. id. 2e id.	46	»	»	170	7,820	
6	Id. id. 3e id.	6	»	»	110	660	
							13,500 »
70		150	23	8,595			265,036 »

Le crédit alloué en 1842 pour 5 colonels commandants de provinces et l'état-major des places, s'élève à. . . 268,691 60

Différence en moins au Budget de 1843. . . . . fr. 3,655 60

CHAPITRE II, SECTION 1re, ART. 5. — *Service de l'Intendance.*

COMPOSITION organique. Pied de paix. Hommes.	Pied de paix. Chevaux.	Pied de guerre. Hommes.	Pied de guerre. Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF sur le pied de PAIX.	NOMBRE De chevaux.	NOMBRE De rations.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ pour 1845.
1	2	1	2	Intendant en chef	1	2	730	11,600 »	11,600
1	1	1	1	Id. de 1re classe	1	1	365	8,400 »	8,400
4	4	5	5	Id. de 2e classe	4	4	1,460	6,300 »	25,200
6	6	8	8	Sous-intendants de 1re classe	6	6	2.190	5,500 »	33,000
5	»	8	»	Id. de 2e classe	5	»	»	3,800 »	19.000
5	»	6	»	Sous intendants-adjoints	5	»	»	2,500 »	12,500
»	»	1	»	Aspirant	»	»	»	»	»
22	15	30	16		22	15	4,745		109,700

A déduire ½ p. %.	548 50
Reste. fr.	109,151 50
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à.	111,042 »
Différence en moins au Budget de 1845. fr.	1.890 50

CHAPITRE II, SECTION Ire, ART. 4. — *Service de santé et administration des hôpitaux.*

COMPOSITION organique. Pied de paix. Chevaux.	Pied de guerre. Hommes.	Pied de guerre. Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF. Hommes.	EFFECTIF. Chevaux	EFFECTIF. NOMBRE de RATIONS.	MONTANT Du traitement individuel.	MONTANT Des sommes annuelles.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.
			Service des hôpitaux.						
2	1	2	Inspecteur général	1	2	750	8,400	8,400	
»	1	2	Médecin en chef	»	»	»	»	»	
»	4	12	Médecins . . principaux	4	»	»	5,050	20,200	
»	15		Médecins . . de garnison	7	»	»	4,250	29,750	
»	12	12	Médecins . . de bataillon	»	»	»	»	»	
»	44	24	Médecins . . adjoints	20	»	»	1,500	30,000	
»	1	»	Pharmacien principal	1	»	»	5,800	5,800	
»	5	»	Pharmacien de 1re classe	5	»	»	5,550	10,050	
»	14	»	Pharmacien de 2e —	9	»	»	2,500	22,500	
»	22	»	Pharmacien de 3e —	18	»	»	1,500	27,000	
									151,700
2	113	52		65	2	750			
			Service des corps. (*Pour mémoire.*)						
11	27	27	Médecins . . de régiment	»	»	»	»	»	
12	58	58	Médecins . . de bataillon	»	»	»	»	»	
5	25	25	Médecins . . adjoint	»	»	»	»	»	
2	1	2	Inspecteur vétérinaire	»	»	»	»	»	
11	11	22	Vétérinaires de 1re classe	»	»	»	»	»	
10	7	7	Vétérinaires de 2e —	»	»	»	»	»	
5	28	28	Vétérinaires de 3e —	»	»	»	»	»	
56	137	169		»	»	»	»	»	
							À REPORTER. . . . . fr.		151,700

Service de santé et administration des hôpitaux (suite).

COMPOSITION organique — CLASSES 1re.	2me.	GRADES.	EFFECTIF. Hommes	Chevaux	Nombre de rations.	MONTANT Du traitement individuel	Des sommes annuelles.	CRÉDIT demandé en 1845
		Report . . fr.	65	2	730	»	»	151 700
		Personnel administratif des hôpitaux.						
5	7	Directeurs de . . 1re classe	5	»	»	2,500 »	12,500 »	
		2e id.	7	»	»	1,800 »	12.600 »	
5	5	Directeurs adjoints de . 1re id.	5	»	»	1,400 »	7,000 »	
		2e id.	5	»	»	1,200 »	6,000 »	
10	12							58,100
								189 800
						A déduire ½ p. %.		940
						Reste. . . .		188,851
5	5	Commis aux écritures de. 1re classe	5	»	»	900 »	4.500 »	
		2e id.	5	»	»	800 »	4,000 »	
5	5	Magasiniers de. . . . 1re id.	5	»	»	459 90	2,299 50	
		2e id.	5	»	»	385 25	1.916 25	
5	»	Dépensiers	5	»	»	459 90	2,299 50	
5	5	Tisaniers de . . . . 1re classe	5	»		459 90	2,299 50	
		2e id.	5	»	»	385 25	1,916 25	
5	7	Cuisiniers de . . . . 1re id.	5	»	»	459 90	2,299 50	
		2e id.	7	»	»	385 25	2.082 75	
5	7	Portiers de . . . . . 1re id.	5	»	»	459 90	2.299 50	
		2e id.	7	»	»	385 25	2.082 75	
10	7	Infirmiers majors de . . 1re id.	10	»	»	459 90	4.599 »	
		2e id.	7	»	»	385 25	2,082 75	
5	»	Aides tisaniers	5	»	»	306 60	1.533 »	
5	»	Id. cuisiniers.	5	»	»	306 60	1,533 »	
55	40	Infirmiers permanents de. 1re classe	55	»	»	306 60	16,863 »	
		2e id	40	»	»	229 95	9,198 »	
55	»	Sœurs hospitalières	55	»	»	800 »	26,400 »	
								92,004 20
160	76		299	2	730			280.855 20
		Le crédit alloué pour 1842 s'élève à. . . . . fr.						304,743 10
		Différence en moins au Budget de 1845.						23,887 80

CHAPITRE 2, SECTION 1re, ART. 5 — *Frais de représentation.*

DÉSIGNATION.	CRÉDIT demandé pour 1843.
Indemnités aux généraux, commandants des corps et officiers dans une position spéciale . . .	25,000 »
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à.	25,000 »
Différence. . . . fr.	»

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1er. — *Arme de l'Infanterie.*

COMPOSITION DE L'UNITÉ — Pied de paix — Hommes	Pied de paix — Chevaux	Pied de guerre — Hommes	Pied de guerre — Chevaux	GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES — Hommes	EFFECTIF SOUS LES ARMES — Chevaux	NOMBRE DE JOURNÉES — De sous-officiers et soldats	NOMBRE DE JOURNÉES — De Chevaux	MONTANT — Du traitement annuel	MONTANT — De l'accessoire et habillement par jour	CRÉDIT DEMANDÉ — 1847
				ETAT-MAJOR. (*Les officiers généraux figurent à l'état-major général*)							
				RÉGIMENT D'ÉLITE.							
				Officiers.							
1	2	1	3	Colonel	1	2	»	730	7.400	»	7.400
1	2	1	2	Lieutenant-colonel	1	2	»	730	5.900	»	5 900
5	10	5	10	Majors	5	10	»	3.650	5 050	»	25 250
1	1	1	2	Capitaine adjudant-major	1	1	»	365	5.300	»	5.300
1	»	1	»	Id. quartier-maître	1	»	»	»	5,300	»	5,300
4	»	4	4	Lieutenants ou sous-lieutenants adjudants-majors	4	»	»	»	2 500	»	10.000
2	»	2	2	Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs	2	»	»	»	1,900	»	3.800
1	»	1	»	Officier administrateur d'habillement	1	»	»	»	1.600	»	1.600
1	»	1	»	Id. d'armement	1	»	»	»	1,900	»	1.900
1	»	1	»	Lieutenant ou sous-lieutenant porte-drapeau	1	»	»	»	1.900	»	1 900
1	»	1	1	Médecin de régiment	1	»	»	»	5,550	»	5.550
4	»	4	4	Id. de bataillon	4	»	»	»	2 500	»	10,000
14	»	15	»	Capitaine de 1re classe	14	»	»	»	5.500	»	40.200
14	»	15	»	Id. de 2e classe	14	»	»	»	2.900	»	40,600
28	»	30	»	Lieutenants	28	»	»	»	1.900	»	55.200
28	»	60	»	Sous-lieutenants	28	»	»	»	1.600	»	44 800
107	15	143	28		107	15	»	5.475			262.500
									A déduire ½ p. %.		1 312 5
									Reste. . .		261,277 05
				Troupe.							
5	»	5	»	Adjudants sous-officiers	5	»	1.825	»	»	2 76	5.037
1	»	1	»	Tambour-major	1	»	365	»	»	2 02	737 30
1	»	1	»	Sergent cornet	1	»	365	»	»	1 72	627 80
1	»	1	»	Maître armurier	1	»	361	»	»	2 02	744 06
2	»	2	»	Id. tailleur et cordonnier	2	»	730	»	»	» 97	708 10
14	»	14	»	Musiciens d'état-major	14	»	5.110	»	»	»	8,144
1	»	1	»	Sergent-sapeur	1	»	365	»	»	1 72	627 80
5	»	5	»	Caporaux-sapeurs	5	»	1.095	»	»	» 97	1.062 15
6	»	6	»	Id. tambours ou cornets	6	»	2 190	»	»	1 18	2.584 20
24	»	24	»	Sapeurs	24	»	8.760	»	»	» 76	6.657 60
»	»	2	»	Sergent-waguemestre et garde-magasin	»	»	»	»	»	»	»
»	»	12	»	Ouvriers armuriers, tailleur et cordonnier, avec rang de caporal	»	»	»	»	»	»	»
28	»	30	»	Sergents-majors	26	»	10.220	»	»	2 04	20.848 80
104	»	120	»	Sergents	104	»	37,960	»	»	1 72	65.291 20
28	»	30	»	Sergents ou caporaux fourriers	28	»	10,220	»	»	1 72	17,578 40
200	»	240	»	Caporaux	200	»	73,000	»	»	» 97	70,810
26	»	45	»	Tambours	26	»	9,490	»	»	» 86	8.161 40
26	»	45	»	Cornets	26	»	9.490	»	»	» 68	6.455 20
6	»	6	»	Élèves tambours	6	»	2,190	»	»	» 75	1.398 70
6	»	6	»	Id. cornets	6	»	2,190	»	»	» 75	1,398 70
720	»	1095	»	Grenadiers	720	»	262.800	»	»	» 76	199,728
720	»	1095	»	Voltigeurs	720	»	262,800	»	»	» 75	191.844
»	»	»	»	8 enfants de troupe 2920 journées à 54 centimes	»	»	»	»	»	»	992 80
»	»	»	»	Haute paye pour les croix d'ancienneté et pour chevrons	»	»	»	»	»	»	5.000 50
1922	»	4384	»		1922	»	701,550	»			
				Pour 1re mise de 475 hommes à 36 francs . . . . . fr.							17.100
				Id. solde d'absence							2.401
				Id. indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier							860
											657.157 25
				Total général pour le régiment d'élite . . . . . fr.							898.414 30

Douze régiments d'infanterie de ligne.

COMPOSITION organique — Pied de paix: Chevaux	Pied de guerre: Hommes.	Pied de guerre: Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF sous les armes: Hommes.	EFFECTIF sous les armes: Chevaux.	NOMBRE DE JOURNÉES: de sous-officiers et soldats.	NOMBRE DE JOURNÉES: de chevaux.	MONTANT: du traitement annuel.	MONTANT: de la solde et habillement par jour.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.
			Officiers							
2	1	3	Colonels	12	24	»	8,760	7,400	»	88,800 »
2	1	2	Lieutenants-colonels	12	24	»	8,760	5,900	»	70,800 »
8	4	8	Majors	48	96	»	35,040	5,050	»	242,400 »
1	1	2	Capitaines adjudants-majors	12	12	»	4,380	5,500	»	59,600 »
»	1	»	Id. quartiers-maîtres	12	»	»	»	5,500	»	59,600 »
»	3	3	Lieutenants ou sous-lieutenants-adjudants-majors	36	»	»	»	2,500	»	90,000 »
»	2	2	Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs	24	»	»	»	1,900	»	45,600 »
»	1	»	Officiers administrateurs d'habillement	12	»	»	»	1,690	»	20,280 »
»	1	»	Officiers d'armement	12	»	»	»	1,900	»	22,800 »
»	1	»	Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeaux	12	»	»	»	1,900	»	22,800 »
»	1	1	Médecins de régiment	12	»	»	»	5,350	»	40,200 »
»	3	3	Id. de bataillon	36	»	»	»	2,500	»	90,000 »
»	12	»	Capitaines de 1re classe	132	»	»	»	5,300	»	435,600 »
»	12	»	Id. de 2e »	132	»	»	»	2,900	»	382,800 »
»	24	»	Lieutenants	264	»	»	»	1,900	»	501,600 »
»	48	»	Sous-Lieutenants	264	»	»	»	1,600	»	422,400 »
15	116	24		1052	156	»	56,940			2,555,280 »
								A déduire ½ p. %.		12,776 40
			Troupe.					Reste.		2,542,503 60
»	4	»	Adjudants sous-officiers	48	»	17,520	»	»	2 71	47,479 20
»	1	»	Tambours-majors	12	»	4,380	»	»	1 97	8,628 60
»	1	»	Maîtres armuriers	12	»	4,380	»	»	1 99	8,716 20
»	2	»	Id. tailleurs et cordonniers	24	»	8,760	»	»	» 92	8,059 20
»	14	»	Musiciens d'état-major	168	»	61,320	»	»	»	97,728 »
»	1	»	Sergents sapeurs	12	»	4,380	»	»	1 72	7,553 60
»	2	»	Caporaux sapeurs	24	»	8,760	»	»	» 97	8,497 20
»	4	»	Id. tambours et cornets	48	»	17,520	»	»	1 15	19,797 60
»	18	»	Sapeurs	216	»	78,840	»	»	» 76	59,918 40
»	2	»	Sergents waguemestre et garde-magasins	»	»	»	»	»	»	»
»	0	»	Ouvriers armuriers, tailleurs et cordonniers, avec rang de caporal	»	»	»	»	»	»	»
»	24	»	Sergents-majors	264	»	96,360	»	»	1 99	191,736 40
»	96	»	Sergents	960	»	350,400	»	»	1 67	585,168 »
»	24	»	Id. ou caporaux-fourriers	264	»	96,360	»	»	1 67	160,921 20
»	192	»	Caporaux	1824	»	665,760	»	»	» 92	612,499 20
»	72	»	Tambours ou cornets	480	»	175,200	»	»	» 81	141,912 »
»	8	»	Élèves tambours ou cornets	96	»	35,040	»	»	» 70	24,528 »
»	552	»	Grenadiers	1800	»	657,000	»	»	» 76	499,320 »
»	552	»	Voltigeurs	1800	»	657,000	»	»	» 73	479,610 »
»	2128	»	Fusiliers	7200	»	2,628,000	»	»	» 70	1,839,600 »
»	»	»	96 enfants de troupe, 35,040 journées à 34 centimes	»	»	»	»	»	»	11,913 60
»	»	»	Haute paye pour les croix d'ancienneté et pour chevrons	»	»	»	»	»	»	57,158 75
71	3666	»		15252	»	5,566,980	»			

Pour 1re mise de 5700 hommes à 36 francs . . . . . fr.	205,200 »
Id. solde d'absence	24,000 »
Id. indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier	7,200 »
	5,087,125 15
Total général pour les 12 régiments d'infanterie . . . . . fr.	7,629,028 75

Trois régiments de Chasseurs à pied.

COMPOSITION organique. Pied de paix. Hommes	Pied de paix. Chevaux.	Pied de guerre. Hommes	Pied de guerre. Chevaux	GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES. Hommes.	Chevaux	NOMBRE DE JOURNÉES. De sous-officiers et soldats	de chevaux.	MONTANT du traitement annuel	de la solde et habillement par jour	CRÉDIT DEMANDÉ. 1845
				Officiers.							
1	2	1	3	Colonels	3	6	»	2,190	7,400	»	22,200
1	2	1	2	Lieutenants-colonels	3	6	»	2,190	5,900	»	17,700
4	8	4	8	Majors	12	24	»	8,760	5,050	»	60,600
1	1	1	2	Capitaines adjudants-majors	3	3	»	1,095	3,300	»	9,900
1	»	1	»	Id. quartiers-maîtres	3	»	»	»	3,300	»	9,900
3	»	3	3	Lieutenants ou sous-lieutenants adjudants-majors	9	»	»	»	2,500	»	22,500
2	»	2	2	Lieutenants ou sous-lieutenants officiers payeurs	6	»	»	»	1,900	»	11,400
1	»	1	»	Officiers administrateurs d'habillement.	3	»	»	»	1,690	»	50,700
1	»	1	»	Officiers d'armement	3	»	»	»	1,900	»	5,700
1	»	1	1	Médecins de régiment	3	»	»	»	3,350	»	10,050
3	»	3	3	Id. de bataillon	9	»	»	»	2,500	»	22,500
11	»	12	»	Capitaines de 1re classe	33	»	»	»	3,300	»	108,900
11	»	12	»	Id. de 2e id.	33	»	»	»	2,900	»	95,700
22	»	24	»	Lieutenants	66	»	»	»	1,900	»	125,400
22	»	48	»	Sous-lieutenants	66	»	»	»	1,600	»	105,600
85	15	115	24		255	39	»	14,255			678,750
									A déduire ½ p. %.		3,393
				Troupe.					Reste. . .		675,356
4	»	4	»	Adjudants sous-officiers	12	»	4,380	»	»	2 71	11,869
1	»	1	»	Sergents cornets	3	»	1,095	»	»	1 97	2,157
1	»	1	»	Maîtres armuriers	3	»	1,095	»	»	1 99	2,179
2	»	2	»	Id. tailleurs et cordonniers	6	»	2,190	»	»	» 92	2,014
14	»	14	»	Musiciens d'état-major	42	»	15,330	»	»	»	24,452
4	»	4	»	Caporaux cornets	12	»	4,380	»	»	1 13	4,949
»	»	2	»	Sergent waguemestre et garde-magasin.	»	»	»	»	»	»	»
»	»	9	»	Ouvriers armuriers, tailleurs et cordonniers avec rang de caporal	»	»	»	»	»	»	»
22	»	24	»	Sergents-majors	66	»	24,090	»	»	1 99	47,958
80	»	96	»	Sergents	240	»	87,600	»	»	1 67	146,292
22	»	24	»	Sergents ou caporaux-fourriers	66	»	24,090	»	»	1 67	40,250
152	»	192	»	Caporaux	456	»	166,440	»	»	» 92	153,124
58	»	72	»	Cornets	174	»	63,510	»	»	» 81	51,445
12	»	12	»	Élèves cornets	36	»	13,140	»	»	» 70	9,198
150	»	552	»	Carabiniers	450	»	164,250	»	»	» 76	124,830
150	»	552	»	Voltigeurs	450	»	164,250	»	»	» 73	119,902
600	»	2128	»	Chasseurs	1800	»	657,000	»	»	» 70	459,900
»	»	»	»	24 enfants de troupe, 8760 journées à 54 centimes	»	»	»	»	»	»	2,978
»	»	»	»	Haute paye pour les croix d'ancienneté et pour chevrons	»	»	»	»	»	»	10,676
1272	»	3049	»		3816	»	1,392,840	»			

Pour 1re mise de 1425 hommes à 36 francs	fr.	51,300
Id. solde d'absence		6,000
Id. indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier		2,400
		1,275,816
TOTAL général pour les 3 régiments de chasseurs à pied	fr.	1,949,172

Deux compagnies sédentaires.

COMPOSITION organique. Pied de paix. Chevaux.	Pied de guerre. Hommes.	Pied de guerre. Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF sous les armes. Hommes.	EFFECTIF sous les armes. Chevaux.	NOMBRE de journées de sous-officiers et soldats.	NOMBRE de journées de chevaux.	MONTANT du traitement annuel.	MONTANT de la solde et habillement par jour.	CRÉDIT demandé pour 1843.
			Officiers.							
»	1	»	Capitaines	2	»	»	»	3,350	»	6,700 »
»	1	»	Lieutenants	2	»	»	»	1,900	»	3,800 »
»	2	»	Sous-lieutenants	4	»	»	»	1,600	»	6,400 »
»	4	»		8	»	»	»			16,900 »
								A déduire $\frac{1}{2}$ p. %.		84 50
								Reste. . .		16,815 50
			Troupe.							
»	1	»	Sergents-majors	2	»	730	»	»	1 99	1,452 70
»	8	»	Sergents	16	»	5,840	»	»	1 67	9,752 80
»	1	»	Sergents ou caporaux-fourriers . . .	2	»	730	»	»	1 67	1,219 10
»	16	»	Caporaux	32	»	11,680	»	»	» 92	10,745 60
»	2	»	Tambours	4	»	1,460	»	»	» 81	1,182 60
»	100	»	Soldats	200	»	73,000	»	»	» 70	51,100 »
»	128	»		256	»	93,440	»			75,452 80
			TOTAL général pour les deux compagnies sédentaires. . . . . fr.							92,268 50

Compagnie de discipline.

COMPOSITION organique — Pied de paix — Hommes	Pied de paix — Chevaux	Pied de guerre — Hommes	Pied de guerre — Chevaux	GRADES.	EFFECTIF sous les armes — Hommes	EFFECTIF sous les armes — Chevaux	NOMBRE DE JOURNÉES — de sous-officiers et soldats.	NOMBRE DE JOURNÉES — de chevaux	MONTANT — du traitement annuel	MONTANT — de la solde et habillement par jour	CRÉDIT demandé pour 1845
				Officiers.							
1	»	1	»	Capitaine	1	»	»	»	3,350 »	»	3,350
2	»	2	»	Lieutenants.	2	»	»	»	1,900 »	»	3,800
3	»	3	»	Sous-lieutenants	3	»	»	»	1.600 »	»	4,800
6	»	6	»		6	»	»	»			11,950
									A déduire $\frac{1}{2}$ p. %.		59 7
									Reste		11,890 3
				Troupe.							
1	»	1	»	Sergent-major.	1	»	365	»	»	1 99	726 3
8	»	8	»	Sergents.	8	»	2,920	»	»	1 67	4,876 40
1	»	1	»	Sergent ou caporal-fourrier . . .	1	»	365	»	»	1 67	609 5
16	»	16	»	Caporaux	16	»	5.840	»	»	» 92	5.372 80
2	»	2	»	Tambours	2	»	730	»		» 81	591 3
240	»	240	»	Soldats.	240	»	87.600	»	»	» 53	46,428 »
268	»	268	»		268	»	97.820	»			58,604 4
									TOTAL général pour la compagnie de discipline. . . . fr.		70.494 6

Récapitulation de la dépense pour traitements et solde des troupes d'infanterie.

COMPOSITION ORGANIQUE. Pied de paix. Sous-officiers et soldats	Pied de paix. Chevaux d'officiers.	Pied de guerre. Officiers.	Pied de guerre. Sous-officiers et soldats.	Pied de guerre. Chevaux d'officiers.	DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF SOUS LES ARMES. Officiers.	Sous-officiers et soldats	Chevaux d'officiers.	MONTANT des traitements des officiers.	MONTANT de la solde et habillement de la troupe.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.
1922	15	145	4584	28	Régiment d'elite. . . .	107	1922	15	261,277 05	657,157 25	898,414 30
15252	156	1592	45992	288	12 régiments d'infanterie .	1052	15252	156	2,542,505 60	5,087,125 15	7,629,628 75
5816	59	545	10947	72	3 *id.* de chasseurs à pied	255	5816	59	675,556 25	1,273,816 65	1,949,172 90
256	»	8	256	»	2 compagnies sédentaires.	8	256	»	16,815 50	75,452 80	92,268 50
268	»	6	268	»	1 compagnie de discipline.	6	268	»	11,890 25	58,604 40	70,494 65
21514	210	1894	60047	588		1408	21514	210	3,507,842 65	7,152,156 25	10,639,078 90

A DÉDUIRE : Pour les journées de marche et au camp, 426,650 journées à 21 centimes. . . . . fr.	89,653 50	
Id. les militaires traités dans les hôpitaux, 300,000 journées à 70 centimes.	210,000 »	
Id. vacances et congés.	286,091 60	
		585,746 90
		10,054,252 »
A AJOUTER : Le traitement de 204 sous-lieutenants qui se trouvent momentanément au-dessus du complet à 1,600 francs . . . . . fr.	326,400 »	
A déduire ½ p. %.	1,652 »	
		324,708 »
Total pour l'arme de l'infanterie. . . . . fr.		10,379,000 »
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à		10,431,000 »
Différence en moins au Budget de 1843 . . . . . fr.		52,000 »

CHAPITRE 2, SECTION 2. ART. 2. — *Arme de la Cavalerie.*

COMPOSITION organique. Pied de paix. Hommes.	Pied de paix. Chevaux.	Pied de guerre. Hommes.	Pied de guerre. Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES. Hommes.	Chevaux.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	DE CHEVAUX d'officiers.	de troupe.	MONTANT du traitement annuel.	de la solde et habillement par jour.	CRÉDIT DEMANDÉ pour 1845.
				ÉTAT-MAJOR. (*Les officiers généraux figurent à l'état-major général.*)								
				DEUX RÉGIMENTS DE CHASSEURS A CHEVAL.								
				Officiers.								
1	3	1	4	Colonels.	2	6	»	2,190	»	8,400	»	16,800 »
1	3	1	4	Lieutenants-colonels . . .	2	6	»	2,190	»	6,500	»	12,600 »
3	9	3	9	Majors	6	18	»	6,570	»	5,500	»	33,000
1	2	1	3	Capitaines adjudants-majors.	2	4	»	1,460	»	3,800	»	7,600 »
1	2	2	6	Lieutenants id. .	2	4	»	1,460	»	3,550	»	7,100 »
1	2	1	3	Capitaines instructeurs . .	2	4	»	1,460	»	3,800	»	7,600 »
1	1	1	1	Id. quartiers-maîtres.	2	2	»	730	»	3,300	»	6,600
1	1	1	1	Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs. .	2	2	»	730	»	1,900	»	3,800
1	»	1	»	Officiers administrateurs d'habillement.	2	»	»	»	»	1,600	»	3,580 »
1	2	1	3	Porte-étendards	2	4	»	1,460	»	2,950	»	5,900 »
1	1	1	1	Médecins de régiment . .	2	2	»	730	»	3,350	»	6,700 »
1	1	1	1	Id. de bataillon . .	2	2	»	730	»	2,500	»	5,000 »
1	1	1	1	Id. adjoints. . . .	2	2	»	730	»	2,100	»	4,200 »
1	1	1	1	Vétérinaires de 1re classe. .	2	2	»	730	»	2,500	»	5,000 »
1	1	1	1	Id. de 2e id. . .	2	2	»	730	»	2,100	»	4,200 »
1	1	1	1	Id. de 3e id. . .	2	2	»	730	»	1,800	»	3,600 »
6	12	7	20	Capitaines commandants. .	12	24	»	8,760	»	4,650	»	33,800 »
6	12	6	18	Id. en second . . .	12	24	»	8,760	»	3,800	»	45,600 »
12	24	13	38	Lieutenants.	24	48	»	17,520	»	2,950	»	70,800 »
12	24	26	70	Sous-lieutenants	24	48	»	17,520	»	2,500	»	60,000 »
54	103	71	192		108	200	»	75,190	»			303,280 »
										A déduire ½ p. %.		1,826 40
												303,453 60
				Troupe.								
3	3	3	3	Adjudants sous-officiers . .	6	6	2,190	»	2,190	»	2 92	6,594 80
1	1	1	1	Trompettes maréchaux-des-logis	2	2	730	»	730	»	2 29	1,671 70
1	1	1	1	Trompettes brigadiers . .	2	2	730	»	730	»	1 88	1,372 40
1	»	1	»	Maîtres armuriers. . . .	2	»	730	»	»	»	2 52	1,839 60
3	»	3	»	Id. tailleurs, selliers et bottiers	6	»	2,190	»	»	»	1 »	2,190 »
»	»	1	1	Maréchaux-des-logis wagues-mestres	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	1	Fourriers d'état-major . .	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	3	»	Ouvriers avec rang de brigadier	»	»	»	»	»	»	»	»
7	7	7	7	Maréchaux-des-logis-chefs .	14	14	5,110	»	5,110	»	2 52	12,877 20
40	56	58	54	Maréchaux-des-logis . . .	80	72	29,200	»	26,280	»	2 00	54,925 20
7	7	8	8	Maréchaux-des-logis fourriers	14	14	5,110	»	5,110	»	2 00	10,679 00
»	»	6	6	Brigadiers fourriers . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
72	72	108	108	Brigadiers	144	144	52,560	»	52,560	»	1 21	63,597 60
18	18	21	21	Trompettes.	36	36	13,140	»	13,140	»	1 67	21,943 80
13	»	21	18	Maréchaux-ferrants . . .	26	»	9,490	»	»	»	1 »	9,490 »
370	462	974	840	Cavaliers	1158	924	422,670	»	337,260	»	1 »	422,670 »
»	»	»	»	10 enfants de troupe 3650 journées à 34 centimes .	»	»	»	»	»	»	»	1,241 »
»	»	»	»	Haute paye pour les croix d'ancienneté et pour chevrons.	»	»	»	»	»	»	»	11,000 »
»	»	»	»	Pour 1re mise à 120 hommes à 50 francs	»	»	»	»	»	»	»	6,000 »
»	»	»	»	Pour solde d'absence . . .	»	»	»	»	»	»	»	1,000 »
»	»	»	»	Pour sous-officiers promus au grade d'officier . . .	»	»	»	»	»	»	»	1,000 »
745	607	1217	1069		1490	1214	545,850	»	445,110			629,955 20
				TOTAL général pour les deux régiments de chasseurs à cheval. . . . . fr.								993,406 80

Deux régiments de Lanciers.

COMPOSITION				GRADES.	EFFECTIF sous les armes		NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	
Pied de paix		Pied de guerre					de sous-officiers et soldats	de chevaux		du traitement annuel	de la solde et habillement par jour.		
	Chevaux	Hommes	Chevaux		Hommes	Chevaux		d'officiers	de troupe				
				Officiers.									
1	3	1	4	Colonels	2	6	»	2,190	»	8.400	»	16,800	»
1	3	1	4	Lieutenants colonels	2	6	»	2.190	»	6.500	»	12,600	»
3	9	3	9	Majors	6	18	»	6.570	»	5,500	»	33,000	»
1	2	1	3	Capitaines adjudants-majors	2	4	»	1,460	»	3,800	»	7,600	»
1	2	2	6	Lieutenants Id.	2	4	»	1.460	»	3.550	»	7,100	»
1	2	1	3	Capitaines instructeurs	2	4	»	1.460	»	3,800	»	7,600	»
1	1	1	1	Id. quartiers-maîtres	2	2	»	730	»	3,300	»	6,600	»
1	1	1	1	Lieutenants ou sous-lieutenants officiers payeurs	2	2	»	730	»	1.900	»	3,800	»
1	»	1	»	Officiers administrateurs d'habillement	2	»	»	»	»	1,690	»	3,380	»
1	2	1	3	Porte étendards	2	4	»	1,460	»	2,950	»	5,900	»
1	1	1	1	Médecins de régiment	2	2	»	730	»	3,350	»	6,700	»
1	1	1	1	Id. de bataillon	2	2	»	730	»	2,500	»	5,000	»
1	1	1	1	Id. adjoints	2	2	»	730	»	2,100	»	4,200	»
1	1	1	1	Vétérinaires de 1re classe	2	2	»	730	»	2,500	»	5,000	»
1	1	1	1	Id. de 2e classe	2	2	»	730	»	2.100	»	4,200	»
1	1	1	1	Id. de 3e classe	2	2	»	730	»	1.800	»	3,600	»
6	12	7	20	Capitaines commandants	12	24	»	8,760	»	4,650	»	55,800	»
3	12	6	18	Id. en second	12	24	»	8,760	»	3,800	»	45,600	»
12	24	15	38	Lieutenants	24	48	»	17,520	»	2.950	»	70,800	»
13	24	20	76	Sous-lieutenants	24	48	»	17.520	»	2,500	»	60,000	»
4	103	71	192		108	206	»	75,190	»			365,280	»
										A déduire ½ p. %.		1,826	40
												363,453	60
				Troupe.									
5	5	5	5	Adjudants sous-officiers	6	6	2,190	»	2190	»	2 97	6,504	30
1	1	1	1	Maréchaux des logis trompettes	2	2	730	»	730	»	2 34	1,708	20
1	1	1	1	Brigadiers Id.	2	2	730	»	730	»	1 90	1,387	»
1	»	1	»	Maîtres armuriers	2	»	730	»	»	»	2 54	1,854	20
5	»	5	»	Id. tailleurs, selliers et bottiers	6	»	2,190	»	»	»	1 02	2,253	80
»	»	1	1	Maréchaux-des-logis waguemestres	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	1	1	Fourriers d'état-major	»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	5	»	Ouvriers avec rang de brigadier	»	»	»	»	»	»	»	»	
7	7	7	7	Maréchaux-des-logis chefs	14	14	5,110	»	5110	»	2 54	12,979	40
40	56	58	54	Maréchaux-des-logis	80	72	29,200	»	26280	»	2 11	61,612	»
7	7	8	8	Id. fourriers	14	14	5,110	»	5110	»	2 11	10,782	10
»	»	6	6	Brigadiers fourriers	»	»	»	»	»	»	»	»	
72	72	108	108	Brigadiers	144	144	52,560	»	52560	»	1 25	64,648	80
18	18	21	21	Trompettes	36	36	15,140	»	15140	»	1 69	22,206	60
15	»	21	18	Maréchaux-ferrants	26	»	9,490	»	»	»	1 02	9,079	80
70	402	974	840	Cavaliers	1158	924	422,670	»	337260	»	1 02	451,125	40
»	»	»	»	10 enfants de troupe, 3,650 journées à 54 centimes	»	»	»	»	»	»	»	1,241	»
»	»	»	»	Haute paye pour les croix d'ancienneté et pour chevrons	»	»	»	»	»	»	»	6,540	»
»	»	»	»	Pour 1re mise à 120 hommes à 30 francs	»	»	»	»	»	»	»	6,000	»
»	»	»	»	Id. solde d'absence	»	»	»	»	»	»	»	1,000	»
»	»	»	»	Indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier	»	»	»	»	»	»	»	1,000	»
45	607	1217	1069		1490	1214	543,850	*	445110			642,500	60
				TOTAL général pour les 2 régiments de lanciers								1,005,754	20

Deux régiments de Cuirassiers.

COMPOSITION organique. Pied de paix. Hommes.	Pied de paix. Chevaux.	Pied de guerre. Hommes.	Pied de guerre. Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF sous les armes. Hommes.	Chevaux.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	de chevaux d'officiers	de chevaux de troupe	MONTANT du traitement annuel	de la solde et habillement par jour.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.
				Officiers.								
1	3	1	4	Colonels	2	6	»	2.190	»	8,400	»	16.800
1	3	1	4	Lieutenants-colonels	2	6	»	2.190	»	6,500	»	12,000
2	6	2	6	Majors	4	12	»	4,380	»	5,500	»	22,000
1	2	1	3	Capitaines adjudants-majors	2	4	»	1,460	»	3.800	»	7,000
1	2	2	6	Lieutenants id.	2	4	»	1,460	»	3,550	»	7,100
1	2	1	3	Capitaines instructeurs	2	4	»	1,460	»	3,800	»	7.600
1	1	1	1	Id. quartiers-maîtres	2	2	»	730	»	3,300	»	6,600
1	1	1	1	Lieutenants ou sous-lieutenants officiers payeurs	2	2	»	730	»	1,900	»	3,800
1	»	1	»	Officiers administrateurs d'habillement	2	»	»	»	»	1,690	»	3,380
1	2	1	3	Porte-étendards	2	4	»	1,460	»	2,950	»	5.900
1	1	1	1	Médecins de régiment	2	2	»	730	»	3,350	»	6,700
1	1	1	1	Id. de bataillon	2	2	»	730	»	2,500	»	5,000
»	»	»	»	Id. adjoints	»	»	»	»	»	»	»	»
1	1	1	1	Vétérinaires de 1re classe	2	2	»	730	»	2,500	»	5,000
1	1	1	1	Id. de 2e id.	2	2	»	730	»	2,100	»	4,200
»	»	»	»	Id. de 3e id.	»	»	»	»	»	»	»	»
4	8	5	14	Capitaines commandants	8	16	»	5,840	»	4,650	»	37,200
4	8	4	12	Id. en second	8	16	»	5,840	»	3,800	»	30,400
8	16	9	26	Lieutenants	16	32	»	11,680	»	2,950	»	47,200
8	16	18	32	Sous-lieutenants	16	32	»	11,680	»	2,500	»	40,000
39	74	52	159		78	148	»	54,020	»			269,080
										A déduire ½ p. %.		1,345 40
										Reste . . .		267,734 60
				Troupe.								
2	2	2	2	Adjudants sous-officiers	4	4	1.460	»	1460	»	2 87	4,190 20
1	1	1	1	Trompettes maréchaux-des-logis	2	2	730	»	730	»	2 24	1,635 20
1	1	1	1	Id. brigadiers	2	2	730	»	730	»	1 86	1,357 80
1	»	1	»	Maîtres armuriers	2	»	730	»	»	»	2 50	1,825 »
3	»	3	»	Id. tailleurs, bottiers et selliers	6	»	2,190	»	»	»	» 99	2,168 10
»	»	1	1	Maréchaux-des-logis waguemestres	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	1	Fourriers d'état-major	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	3	»	Ouvriers avec rang de brigadier	»	»	»	»	»	»	»	»
5	5	5	5	Maréchaux-des-logis chefs	10	10	3,650	»	3650	»	2 50	9,125 »
28	24	42	38	Maréchaux-des-logis	56	48	20,440	»	17520	»	2 07	42,310 80
5	5	6	6	Id. fourriers	10	10	3,650	»	3650	»	2 07	7,555 50
»	»	4	4	Brigadiers fourriers	»	»	»	»	»	»	»	»
48	48	76	76	Brigadiers	96	96	35,040	»	35040	»	1 20	42,048 »
12	12	15	15	Trompettes	24	24	8.760	»	8760	»	1 65	14,454 »
9	»	15	12	Maréchaux-ferrants	18	»	6,570	»	»	»	» 99	6,504 30
380	308	382	480	Cavaliers	778	616	283,970	»	224840	»	» 99	281,150 30
»	»	»	»	10 enfants de troupe 3650 journées à 34 centimes	»	»	»	»	»	»	»	1,241 »
»	»	»	»	Haute paye pour les croix d'ancienneté et pour chevrons	»	»	»	»	»	»	»	3,110 »
»	»	»	»	Pour 1re mise à 100 hommes à 50 francs	»	»	»	»	»	»	»	5.000 »
»	»	»	»	Pour solde d'absence	»	»	»	»	»	»	»	800 »
»	»	»	»	Indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier	»	»	»	»	»	»	»	1,000 »
504	406	738	642		1008	812	367,920	»	296580			427,455 20
				TOTAL général pour les deux régiments de cuirassiers								fr. 695,189 80

Régiment des Guides.

COMPOSITION du régiment. Pied de paix. Chevaux	Pied de guerre. Hommes	Pied de guerre. Chevaux	GRADES.	EFFECTIF sous les armes. Hommes.	EFFECTIF sous les armes. Chevaux.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	NOMBRE DE JOURNÉES de chevaux d'officiers	NOMBRE DE JOURNÉES de chevaux de troupe	MONTANT du traitement annuel	MONTANT de la solde et habillement par jour.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.
			Officiers.								
5	1	4	Colonel	1	5	»	1095	»	8,400	»	8,400 »
5	1	4	Lieutenant-colonel	1	5	»	1095	»	6,500	»	6,500 »
9	5	9	Majors	5	9	»	5285	»	3,300	»	16,500 »
2	1	3	Capitaine adjudant-major	1	2	»	730	»	3,800	»	3,800 »
2	2	6	Lieutenant id.	1	2	»	730	»	3,350	»	3,350 »
2	1	3	Capitaine instructeur	1	2	»	730	»	3,800	»	3,800 »
1	1	1	Capitaine quartier-maître	1	1	»	365	»	3,300	»	3,300 »
1	1	1	Lieutenant ou sous-lieutenant officier payeur	1	1	»	365	»	1,900	»	1,900 »
1	»	1	»	Officier administrateur d'habillement	1	»	»	»	»	1,690	» 1,690 »
1	2	1	3	Lieutenant ou sous-lieutenant porte-étendard	1	2	»	730	»	2,050	» 2,050 »
1	1	1	1	Médecin de régiment	1	1	»	365	»	3,350	» 3,350 »
1	1	1	1	Id. de bataillon	1	1	»	365	»	2,300	» 2,300 »
1	1	1	1	Id. adjoint	1	1	»	365	»	2,100	» 2,100 »
1	1	1	1	Vétérinaire de 1re classe	1	1	»	365	»	2,300	» 2,300 »
1	1	1	1	Id. de 2e classe	1	1	»	365	»	2,100	» 2,100 »
1	1	1	1	Id. de 3e classe	1	1	»	365	»	1,800	» 1,800 »
6	12	7	20	Capitaines commandants	6	12	»	4380	»	4,650	» 27,900 »
6	12	6	18	Id. en second	6	12	»	4380	»	3,800	» 22,800 »
2	24	13	38	Lieutenants	12	24	»	8760	»	2,950	» 35,400 »
2	24	26	70	Sous-Lieutenants	12	24	»	8760	»	2,500	» 30,000 »
54	103	71	192		54	103	»	37595	»		182,640 »
										A déduire ½ p. %.	913 20
											181,726 80
			Troupe.								
5	5	5	5	Adjudants sous-officiers	5	5	1095	»	1095	»	2 97 5,252 65
1	1	1	1	Trompette maréchal-des-logis	1	1	365	»	365	»	2 54 854 10
1	1	1	1	Id. brigadier	1	1	365	»	365	»	1 90 695 50
1	»	1	»	Maître armurier	1	»	365	»	»	»	2 54 927 10
3	»	3	»	Id. tailleur, bottier et sellier	3	»	1095	»	»	»	1 02 1,116 90
»	»	1	1	Maréchal-des-logis, waguemestre	»	»	»	»	»	»	» »
»	»	1	1	Fourrier d'état-major	»	»	»	»	»	»	» »
»	»	3	»	Ouvriers avec rang de brigadier	»	»	»	»	»	»	» »
7	7	7	7	Maréchaux-des-logis chefs	7	7	2555	»	2555	»	2 54 6,489 70
40	56	58	54	Maréchaux-des-logis	40	56	14600	»	13140	»	2 11 30,806 »
7	7	8	8	Id. fourriers	7	7	2555	»	2555	»	2 11 5,591 05
»	»	6	6	Brigadiers-fourriers	»	»	»	»	»	»	» »
72	72	108	108	Brigadiers	72	72	26280	»	26280	»	1 25 32,524 40
18	18	21	21	Trompettes	18	18	6570	»	6570	»	1 69 11,103 30
15	»	21	18	Maréchaux-ferrants	15	»	4745	»	»	»	1 02 4,839 90
579	462	974	840	Cavaliers	579	462	211335	»	168630	»	1 02 215,561 70
»	»	»	»	5 enfants de troupe, 1,825 journées à 54 centimes	»	»	»	»			» 629 30
»	»	»	»	Haute paye pour les croix d'ancienneté et pour chevrons	»	»	»	»	»	»	» 1,860 »
»	»	»	»	Pour 1re mise à 60 hommes à 50 francs	»	»	»	»	»	»	» 3,000 »
»	»	»	»	Pour solde d'absence	»	»	»	»	»	»	» 500 »
»	»	»	»	Pour indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier	»	»	»	»	»	»	» 500 »
745	607	1217	1069		745	607	271025	»	221535		519,840 80
				TOTAL général pour le régiment des guides							fr. 501.567 60

Récapitulation de la dépense pour traitements et solde des troupes de Cavalerie.

COMPOSITION ORGANIQUE. Pied de paix. Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux d'officiers.	Chevaux de troupe.	Pied de guerre. Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux d'officiers.	Chevaux de troupe.	DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF SOUS LES ARMES. Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux d'officiers.	Chevaux de troupe.	MONTANT des traitements des officiers.	MONTANT de la solde et habillement de la troupe.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.
108	1490	200	1214	142	2454	384	2138	2 rég. de chasseurs à cheval.	108	1490	200	1214	363,453 60	629,053 20	995,406 8
108	1490	200	1214	142	2454	384	2138	2 id. de lanciers . . .	108	1490	200	1214	363,453 60	642,300 00	1,005,754 2
78	1008	148	812	104	1516	278	1284	2 id. de cuirassiers . .	78	1008	148	812	267,754 60	427,435 20	695,189 8
54	745	103	607	71	1217	192	1069	Le régiment des guides .	54	745	103	607	181,726 80	319,840 80	501,567 6
348	4733	665	3847	459	7601	1238	6629		348	4733	665	3847	1,176,388 60	2,019,549 80	3,195,918 4

A DÉDUIRE : Pour les journées de marche et au camp, 51,892 journées à 21 centimes.	fr. 10,897 32	
Id. les militaires traités dans les hôpitaux, 70,000 journées à 1 fr.	70,000 »	
Id. vacances et congés.	50,908 58	
		131,805 9
Reste. . . .		3,064,112 5
A AJOUTER : Le traitement de 49 sous-lieutenants qui se trouvent momentanément au-dessus du complet à 2,500 fr. (plus les fourrages pour 49 chevaux).	fr. 122,500 »	
A déduire ½ p. %.	612 50	
		121,887 5
La solde pour 400 cavaliers à tenir sous les armes pendant l'instruction des miliciens de la dernière levée, 48,000 journées à 1 fr. par jour.	fr.	48,000
TOTAL pour l'arme de la cavalerie.	fr.	3,234,000
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à		3,356,000
Différence en moins au Budget de 1843.	fr.	122,000

CHAPITRE 2, SECTION 2, ART. 5. — *Arme de l'Artillerie.*

COMPOSITION organique. Pied de paix. Hommes.	Pied de paix. Chevaux.	Pied de guerre. Hommes.	Pied de guerre. Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES. Hommes.	Chevaux.	NOMBRE DE JOURNÉES. de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	MONTANT du traitement annuel	de la solde et habillement par jour	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.
				ÉTAT-MAJOR. (*Les officiers généraux figurent à l'état-major général.*)							
				Officiers.							
4	8	4	8	Colonels.	4	8	»	2,920	8,400	»	33,600 »
5	10	5	10	Lieutenants-colonels.	5	10	»	3,650	6,300	»	31,500 »
5	10	5	10	Majors	5	10	»	3,650	5,500	»	27,500 »
5	5	5	5	Capitaines de 1re classe	5	5	»	1,825	4,650	»	23,250 »
»	»	5	5	Id. de 2e classe	»	»	»	»	»	»	»
9	9	9	9	Lieutenants.	9	9	»	3,285	2,500	»	22,500 »
5	»	5	»	Commandants d'artillerie de 1re classe en résidence	5	»	»	»	4,200	»	21,000 »
7	»	7	»	Commandants d'artillerie de 2e classe en résidence.	7	»	»	»	2,500	»	17,500 »
7	»	7	»	Gardes d'artillerie de 1re classe	7	»	»	»	3,350	»	23,450 »
9	»	9	»	Id. de 2e classe.	9	»	»	»	2,500	»	22,500 »
15	»	15	»	Id. de 3e classe.	15	»	»	»	1,600	»	21,970 »
69	42	74	47		69	42	»	»			244,770 »
									A déduire ½ p. %.		1,223 85
									Reste . . .		243,546 15
				Sous-officiers et employés.							
11	»	11	»	Conducteurs de 1re classe	11	»	»	»	850	»	9,350 »
11	»	11	»	Id. de 2e id.	11	»	»	»	750	»	8,250 »
12	»	12	»	Id. de 3e id.	12	»	»	»	700	»	8,400 »
3	»	3	»	Maîtres artificiers.	3	»	»	»	850	»	2,550 »
3	»	3	»	Contrôleurs de 1re classe	3	»	»	»	2,500	»	7,500
4	»	4	»	Id. de 2e id.	4	»	»	»	1,900	»	7,600 »
3	»	3	»	Réviseurs de 1re classe	3	»	»	»	1,590	»	4,770 »
1	»	1	»	Id. de 2e id.	1	»	»	»	1,260	»	1,260 »
48	»	48	»		48	»	»	15,330			49,680 »
									TOTAL. . . . . fr.		293,226 15

1er *Régiment d'Artillerie.*

COMPOSITION organique — Pied de paix. Hommes	Pied de paix. Chevaux	Pied de guerre. Hommes	Pied de guerre. Chevaux	GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES. Hommes	Chevaux	NOMBRE DE JOURNÉES. de sous-officiers et soldats	de chevaux.	MONTANT. du traitement annuel.	de la solde et habillement par jour.	CRÉDIT DEMANDÉ, 1845
				Officiers.							
				État-Major.							
1	3	1	4	Colonel.	1	3	»	1095	8 400	»	8.400
1	3	1	4	Lieutenant-colonel	1	3	»	1095	6,300	»	6.300
3	6	3	9	Majors	3	6	»	2190	5,300	»	16,300
1	2	1	3	Capitaine adjudant-major.	1	2	»	730	4,650	»	4 650
»	»	2	6	Id. de 2e classe, adjudant de division.	»	»	»	»	»	»	»
1	2	1	3	Id. instructeur.	1	2	»	730	4,650	»	4 650
1	1	1	1	Id. quartier-maître	1	1	»	365	3,300	»	3.300
»	»	1	1	Lieutenant id.	»	»	»	»	»	»	»
1	1	1	1	Sous lieutenant officier payeur. . . .	1	1	»	365	1,600	»	1.600
1	»	1	»	Officier d'habillement et d'armement. . .	1	»	»	»	1.600	»	1.600
1	1	1	1	Médecin de régiment.	1	1	»	365	3,350	»	3,350
1	1	»	»	Id de bataillon ou adjoint	1	1	»	365	2.100	»	2,100
1	1	1	2	Vétérinaire de 1re classe.	1	1	»	365	2,300	»	2,300
1	1	»	»	Id. de 2e classe	1	1	»	365	2,100	»	2.100
				4 batteries à cheval.							
4	8	4	12	Capitaines de 1re classe	4	8	»	2920	4.650	»	18,600
4	8	4	12	Id. de 2e classe	4	8	»	2920	3.800	»	15,200
6	12	8	10	Lieutenants	6	12	»	4380	2.950	»	17,700
6	12	8	10	Sous-lieutenants	6	12	»	4380	2,300	»	13,000
»	»	1	4	Médecins-adjoints	»	»	»	»	»	»	»
»	»	4	4	Vétérinaires de 2e classe.	»	»	»	»	»	»	»
				6 batteries de siége.							
6	6	6	12	Capitaines de 1re classe	6	6	»	2190	4.200	»	25,200
6	6	6	12	Lieutenants	6	6	»	2190	2.300	»	13,800
12	12	12	24	Sous-lieutenants	12	12	»	4380	2,100	»	25 200
				Cadre de dépôt.							
»	»	1	2	Capitaine	»	»	»	»	»	»	»
»	»	2	2	Lieutenant.	»	»	»	»	»	»	»
»	»	2	2	Sous-lieutenants	»	»	»	»	»	»	»
58	86	76	135		58	86	»	31530			189.040 »
									A déduire $\frac{1}{2}$ p °/₀.		945 20
									A transporter . .		188,094 80

1er *Régiment d'Artillerie* (suite).

COMPOSITION ORGANIQUE. Pied de paix — Hommes	Pied de paix — Chevaux de selle	Pied de paix — Chevaux de trait	Pied de guerre — Hommes	Pied de guerre — Chevaux de selle	Pied de guerre — Chevaux de trait	GRADES.	EFFECTIF sous les armes — Hommes	EFFECTIF sous les armes — Chevaux de selle	EFFECTIF sous les armes — Chevaux de trait	NOMBRE de journées — de sous-officiers et soldats	NOMBRE de journées — de chevaux de selle	NOMBRE de journées — de chevaux de trait	MONTANT du traitement annuel	MONTANT de la solde et habillement par jour	
						Report .	»	»	»	»	»	»	»	»	188 004 80
						Troupe.									
						Petit état-major.									
3	2	»	1	1	»	Adjudants sous officiers	2	2	»	730	730	»	»	2 92	2,131 60
1	»	»	1	»	»	Chef artificier	1	»	»	365	»	»	»	2 52	919 80
1	1	»	1	1	»	Trompette major	1	1	»	365	365	»	»	2 24	817 60
1	1	»	1	1	»	Id. brigadier	1	1	»	365	365	»	»	1 88	686 20
1	»	»	1	»	»	Maître armurier	1	»	»	365	»	»	»	2 20	803 »
3	»	»	3	»	»	Id. tailleur, bottier et sellier. .	3	»	»	1095	»	»	»	» 92	1,007 40
1	»	»	»	»	»	Maréchal-ferrant avec rang de brigadier	1	»	»	365	»	»	»	1 20	438 »
3	»	»	»	»	»	Maréchaux-ferrants avec rang de 1re canonnier	3	»	»	1095	»	»	»	» 92	1,007 40
						4 batteries à cheval.									
4	4	»	4	4	»	Maréchaux-des-logis-chefs . .	4	4	»	1460	1460	»	»	2 52	3,679 20
4	»	»	4	4	»	Adjudants de batteries . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
36	36	»	48	48	»	Maréchaux-des-logis et fourriers .	36	36	»	13140	13140	»	»	2 00	27,462 60
32	32	»	32	32	»	Brigadiers	32	32	»	11680	11680	»	»	1 20	14,016 »
8	8	»	32	32	»	Artificiers de 1re classe .	8	8	»	2920	2920	»	»	1 09	3,182 80
8	8	»	12	12	»	Trompettes.	8	8	»	2920	2920	»	»	1 67	4,876 40
16	»	»	16	»	»	Ouvriers selliers, charrons, forgerons et charpentiers . . .	16	»	»	5840	»	»	»	1 02	5 956 80
4	»	»	8	»	»	Maréchaux-ferrants . . .	4	»	»	1460	»	»	»	» 93	1.445 40
18	192	160	80 624	208	608	Canonniers servants et conducteurs de 1re classe	48	192	160	17520 70080	70080	58400	»	1 04	18,220 80
324						Canonniers servants et conducteurs de 2me classe	324			118260			»	» 99	117 077 40
						6 batteries de siége.									
6	»	»	6	»	»	Maréchaux-des-logis-chefs . .	6	»	»	2190	»	»	»	2 20	4,818 »
42	»	»	54	»	»	Maréchaux-des-logis et fourriers .	42	»	»	15330	»	»	»	1 88	28,820 »
36	»	»	48	»	»	Brigadiers	36	»	»	13140	»	»	»	1 13	14 848 20
12	»	»	36	»	»	Artificiers de 1re classe .	12	»	»	4380	»	»	»	1 02	4,467 60
12	»	»	12	»	»	Trompettes.	12	»	»	4380	»	»	»	1 56	6,852 80
18	»	»	18	»	»	Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers	18	»	»	6570	»	»	»	1 02	6,701 40
36	»	»	84	»	»	Canonniers de 1re classe .	36	»	»	13140	»	»	»	» 92	12,088 80
198	»	»	690	»	»	Id. de 2me classe. . . .	198	»	»	72270	»	»	»	» 81	58,558 70
						CADRE DE DÉPÔT.									
1	»	»	1	»	»	Maréchal-des-logis-chef	1	»	»	365	»	»	»	2 20	803 »
5	»	»	14	»	»	Maréchaux-des-logis et fourriers .	5	»	»	1825	»	»	»	1 88	3,431 »
»	»	»	10	»	»	Brigadiers	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	8	»	»	Artificiers de 1re classe . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	3	»	»	Trompettes.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	1	»	»	Maréchal ferrant . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	a)		b)	Canonniers	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	id.	»	»	Conducteurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	Réserve	»	»	»	»	»	»	»	»	»
						6 enfants de troupe, 2190 journées à 54 centimes	»	»	»	»	»	»	»	»	744 60
						Haute paye pour les choix d'ancienneté et chevrons.	»	»	»	»	»	»	»	»	5,921 »
						Pour 1re mise : 75 hommes à 50 fr.	»	»	»	»	»	»	»	»	3.750 »
						Id. 100 id. à 56 »	»	»	»	»	»	»	»	»	5.600 »
						Pour solde d'absence	»	»	»	»	»	»	»	»	1,000 »
						Idemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier	»	»	»	»	»	»	»	»	1,000 »
859	284	160	1853	405	608		859	284	160	313535	105060	58400	»	»	359,097 50
														Total du 1er régiment d'artillerie.	547.192 50

a) Sur pied de guerre, l'effectif en canonniers et conducteurs se compose de la réserve et des levées de miliciens nécessitées par les besoins du service.

b) L'effectif en chevaux sera déterminé d'après les besoins du service.

2me, 3me et 4me *Régiments d'Artillerie.*

COMPOSITION organique. Pied de paix. Hommes	Pied de paix. Chevaux	Pied de guerre. Hommes	Pied de guerre. Chevaux	GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES. Hommes	Chevaux	NOMBRE DE JOURNÉES. De sous-officiers et soldats	De Chevaux.	MONTANT. Du traitement annuel	De la solde et habillement par jour	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.
				Officiers.							
				État-major.							
1	3	1	4	Colonels	3	9	»	3285	8,400	»	25,200 »
1	3	1	4	Lieutenants-colonels	3	9	»	3285	6,300	»	18,900 »
3	6	3	9	Majors	9	18	»	6570	5,500	»	49,500 »
1	2	1	3	Capitaines adjudants-majors	3	6	»	2190	4,650	»	13,950 »
»	»	2	6	Id. de 2e classe adjudt de division.	»	»	»	»	»	»	»
1	2	1	3	Id. instructeurs	3	6	»	2190	4,650	»	13,950 »
1	1	1	1	Id. quartiers-maîtres	3	3	»	1095	3,300	»	9,900 »
»	»	1	1	Lieutenant id.	»	»	»	»	»	»	»
1	1	1	1	Sous-lieutenants officiers payeurs . .	3	3	»	1095	1,600	»	4,800 »
1	»	1	»	Officiers d'habillement et d'armement .	3	»	»	»	1,690	»	5,070 »
1	1	1	1	Médecins de régiment.	3	3	»	1095	3,350	»	10,050 »
1	1	»	»	Id. de bataillon ou adjoints . .	3	3	»	1095	2,100	»	6,300
1	1	1	2	Vétérinaires de 1re classe	3	3	»	1095	2,500	»	7,500 »
1	1	»	»	Id. de 2e id.	3	3	»	1095	2,100	»	6,300 »
				3 batteries montées.							
3	10	3	15	Capitaines de 1re classe	15	30	»	10950	4,650	»	69,750 »
3	10	3	15	Id. de 2e classe	15	30	»	10950	3,800	»	57,000 »
7	14	10	20	Lieutenants	22	44	»	16060	2,950	»	64,900 »
8	16	10	20	Sous-lieutenants	25	46	»	16790	2,300		57,500 »
»	»	3	3	Médecins adjoints	»	»	»	»	»	»	»
»	»	3	3	Vétérinaires de 2e classe	»	»	»	»	»	»	»
				6 batteries de siége.							
6	6	6	12	Capitaines de 1re classe . . .	18	18	»	6570	4,200	»	75,600 »
6	6	6	12	Lieutenants	18	18	»	6570	2,500	»	45,000 »
12	12	12	24	Sous-lieutenants	36	36	»	13140	2,100	»	75,600 »
				Cadre de dépôt.							
»	»	1	2	Capitaine.	»	»	»	»	»	»	»
»	»	2	2	Lieutenants	»	»	»	»	»	»	»
»	»	2	2	Sous-lieutenants	»	»	»	»	»	»	»
63	96	84	169		189	288	»	105120			616,770 »
										A déduire $\frac{1}{2}$ p. %.	3,083 85
										A transporter . .	613,686 15

2me, 3me et 4me *Régiments d'Artillerie* (suite).

COMPOSITION ORGANIQUE. Pied de paix. Hommes	Pied de paix. Chevaux. de selle.	Pied de paix. Chevaux. de trait.	Pied de guerre. Hommes.	Pied de guerre. Chevaux. de selle.	Pied de guerre. Chevaux. de trait.	GRADES.	EFFECTIF sous les armes. Hommes.	Chevaux. de selle.	Chevaux. de trait.	NOMBRE de journées. de sous-officiers et soldats	de chevaux. de selle.	de chevaux. de trait.	MONTANT du traitement annuel.	de la solde et habillement par jour.	CRÉDIT demandé pour 1843.
						REPORT	»	»	»	»	»	»	»	»	613,686 15
						Troupe.									
						Petit état-major.									
2	2	»	1	1	»	Adjudants sous-officiers . . .	6	6	»	2190	2190	»	»	2 92	6,594 80
1	»	»	1	»	»	Chefs artificiers	3	»	»	1095	»	»	»	2 41	2,658 95
1	1	»	1	1	»	Trompettes majors	3	3	»	1095	1095	»	»	2 24	2,452 80
1	1	»	1	1	»	Id. brigadiers	3	3	»	1095	1095	»	»	1 88	2,058 60
1	»	»	1	»	»	Maîtres armuriers.	3	»	»	1095	»	»	»	2 20	2,409 »
3	»	»	3	»	»	Id. tailleurs, bottiers et selliers.	9	»	»	3285	»	»	»	» 92	3,022 20
1	»	»	»	»	»	Maréchaux-ferrant avec rang de brigadier	3	»	»	1095	»	»	»	1 20	1,314 »
3	»	»	»	»	»	Maréchaux-ferrants avec rang de 1re canonnier	9	»	»	3285	»	»	»	» 92	3,022 20
						3 batteries montées.									
3			3	3	»	Maréchaux-des-logis-chefs . . .	15			5475			»	2 41	13,194 75
»			3	3	»	Adjudant de batterie.	»			»			»	»	»
33	30	»	60	60	»	Maréchaux-des-logis et fourriers .	135	150	»	49275	54750		»	1 99	98,057 25
40			40	10	»	Brigadiers	120			43800			»	1 20	52,560 »
10			40	»	»	Artificiers de 1re classe	30			10950			»	1 02	11,169 »
20			15	15	»	Trompettes	30			10950			»	1 56	17,082 »
»	»	»	3	»	»	Selliers	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	»	»	15	»	»	Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers	45	»	»	16425	»	»	»	1 02	16,755 50
»	»	»	10	»	»	Maréchaux-ferrants	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10	»	»	85	»	»	Canonniers de 1re classe. . . .	120	»	»	43800	»	»	»	» 92	40.296 »
10	»	»	275	»	»	Id. de 2e classe. . . .	330	»	»	120450	»	»	»	» 81	97,564 50
30	»	200	305	»	880	Id. conducteurs de 1re et de 2e classe	450	»	600	164250	»	219000	»	» 99	162,607 50
						6 batteries de siége.									
6	»	»	6	»	»	Maréchaux-des-logis-chefs . . .	18	»	»	6570	»	»	»	2 20	14,454 »
42	»	»	54	»	»	Maréchaux-des-logis et fourriers .	126	»	»	45990	»	»	»	1 88	80,461 60
36	»	»	48	»	»	Brigadiers	108	»	»	39420	»	»	»	1 15	44,544 60
12	»	»	36	»	»	Artificiers de 1re classe	36	»	»	13140	»	»	»	1 02	13,402 80
12	»	»	12	»	»	Trompettes	36	»	»	13140	»	»	»	1 56	20,498 40
18	»	»	18	»	»	Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers	54	»	»	19710	»	»	»	1 02	20,104 20
30	»	»	84	»	»	Canonniers de 1re classe	108	»	»	39420	»	»	»	» 92	36,266 40
288	»	»	990	»	»	Id. de 2e classe	594	»	»	216810	»	»	»	» 81	175,616 10
						CADRE DE DÉPÔT.									
1	»	»	1	»	»	Maréchaux-des-logis-chefs . . .	3	»	»	1095	»	»	»	2 20	2,409 »
3	»	»	14	»	»	Maréchaux-des-logis et fourriers .	15	»	»	5475	»	»	»	1 88	10,295 »
»	»	»	10	»	»	Brigadiers	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	8	»	»	Artificiers de 1re classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	3	»	»	Trompettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	1	»	»	Maréchal-ferrant	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	a)		b)	Canonniers.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»				Conducteurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	id.	»	»	Réserve.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	16 enfants de troupe 5840 journées à 34 centimes	»	»	»	»	»	»	»	»	1,985 60
»	»	»	»	»	»	Haute paye pour les croix d'ancienneté et les chevrons . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	11,770 »
»	»	»	»	»	»	Pour 1re mise à 225 hommes à 50 fr.	»	»	»	»	»	»	»	»	11,250 »
»	»	»	»	»	»	Id. à 300 id. à 36 ».	»	»	»	»	»	»	»	»	10,800 »
»	»	»	»	»	»	Pour solde d'absence.	»	»	»	»	»	»	»	»	3,000 »
»	»	»	»	»	»	Indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	2,000 »
804	54	200	2055	98	880		2412	162	600	880380	59130	219000			997,452 75
						TOTAL des 2e, 3e et 4e régiments d'artillerie. . . . . fr.									1,611,138 90

a) Sur pied de guerre, l'effectif en canonniers et conducteurs se compose de la réserve et des levées de miliciens nécessitées par les besoins du service.

b) L'effectif en chevaux sera déterminé d'après les besoins du service.

Compagnie de Pontonniers.

COMPOSITION organique — Pied de paix. Hommes.	Pied de paix. Chevaux.	Pied de guerre. Hommes.	Pied de guerre. Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF sous les armes. Hommes	Chevaux	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	MONTANT du traitement annuel.	de la solde et habillement par jour.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.
				Officiers.							
1	1	1	3	Capitaine de 1re classe. . . .	1	1	»	365	4,650 »	»	4,650 »
1	1	1	3	Id. 2me classe. . . .	1	1	»	365	3,350 »	»	3,350 »
2	2	2	4	Lieutenants.	2	2	»	730	2,500 »	»	5,000 »
2	2	2	4	Sous-lieutenants	2	2	»	730	2,100 »	»	4,200
6	6	6	14		6	6	»	2190			17,200 »
									A déduire $\frac{1}{2}$ p. %.		86 »
									Reste		17,114 »
				Troupe.							
1	»	1	»	Sergent-major.	1	»	365	»	»	2 59	872 35
1	»	1	»	Id. constructeur . .	1	»	365	»	»	2 39	872 35
10	»	10	»	Sergents.	10	»	3,650	»	»	2 07	7,555 50
1	»	1	»	Fourrier	1	»	365	»	»	2 07	755 55
10	»	10	»	Caporaux	10	»	3,650	»	»	1 30	4,745 »
2	»	2	»	Trompettes	2	»	730	»	»	1 54	1,124 20
20	»	20	»	Maîtres-ouvriers	20	»	7,300	»	»	1 20	8,760 »
20	»	30	»	Pontonniers de 1re classe . . .	20	»	7,300	»	»	1 04	7,592 »
72	»	120	»	Id. de 2me classe . . .	72	»	26,280	»	»	» 93	24,440 40
137	»	193	»		137	»	50,005	»			56,717 35
									TOTAL de la compagnie de pontonniers. . . . fr.		73,851 35

Compagnie d'ouvriers d'artillerie.

COMPOSITION organique. Pied de paix. Chevaux.	Pied de guerre. Hommes.	Pied de guerre. Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF sous les armes. Hommes.	EFFECTIF sous les armes. Chevaux.	NOMBRE DE JOURNÉES. de sous-officiers et soldats.	NOMBRE DE JOURNÉES. de chevaux.	MONTANT. du traitement annuel.	MONTANT. de la solde et habillement par jour.	CRÉDIT demandé pour 1843.
			Officiers.							
1	1	1	Capitaine de 1re classe. . . .	1	1	»	365	4,200	»	4,200 »
1	1	»	Lieutenant.	1	»	»	»	2,500	»	2,500 »
2	2	»	Sous-lieutenants	2	»	»	»	2,100	»	4,200 »
4	4	1		4	1	»	365			10,900 »
								A déduire ½ p. %. . .		54 50
									Reste. . .	10,845 50
			Troupe.							
1	1	»	Sergent-major	1	»	365	»	»	2 72	992 80
6	6	»	Sergents	6	»	2190	»	»	2 30	5,037 »
1	1	»	Fourrier	1	»	365	»	»	2 30	839 50
6	6	»	Caporaux	6	»	2190	»	»	1 25	2,093 70
2	2	»	Trompettes	2	»	730	»	»	1 56	1,138 80
54	54	»	Canonniers, ouvriers de 1re classe.	54	»	12410	»	»	1 15	14,023 50
48	48	»	Id. id. de 2e classe.	48	»	17520	»	»	» 92	16,118 40
24	24	»	Id. id. de 3e classe.	24	»	8760	»	»	» 81	7,095 60
122	122	»		122	»	44550	»		Total. . .	47,959 10
								Total de la Compagnie d'ouvriers d'artillerie.		fr. 58,784 60

Compagnie d'ouvriers Armuriers.

COMPOSITION organique. Pied de paix. Hommes.	Pied de paix. Chevaux.	Pied de guerre. Hommes.	Pied de guerre. Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES. Hommes.	Chevaux.	NOMBRE DE JOURNÉES De sous-offic^rs et soldats.	De Chevaux.	MONTANT Du traitement annuel.	De la solde et habillement par jour.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.
				Officiers.							
1	1	1	1	Capitaine de 1re classe.	1	1	»	365	4,200	»	4,200 »
1	»	1	»	Lieutenant	1	»	»	»	2,500	»	2,500 »
2	»	2	»	Sous-lieutenants	2	»	»	»	2,100	»	4,200 »
4	1	4	1		4	1	»	365			10,900 »
									A déduire ½ p. %.		54 50
									Reste. . .		10,845 50
				Troupe.							
1	»	1	»	Sergent-major	1	»	365	»	»	2 20	803 »
6	»	6	»	Sergents	6	»	2190	»	»	1 88	4,117 20
1	»	1	»	Sergent-fourrier.	1	»	365	»	»	1 88	686 20
6	»	6	»	Caporaux.	6	»	2190	»	»	1 13	2,474 70
2	»	2	»	Trompettes	2	»	730	»	»	1 56	1,138 80
12	»	12	»	Canonniers de 1re classe (élèves armurs).	12	»	4380	»	»	» 92	4,029 60
172	»	172	»	Id. 2e id. (ouvriers id.).	172	»	62780	»	»	» 81	50,851 80
200	»	200	»		200	»	75000	»			64,101 50
				Total de la compagnie d'ouvriers armuriers. . . . . fr.							74,946 80

Compagnie sédentaire d'artificiers.

COMPOSITION organique. Pied de paix. Hommes.	Pied de paix. Chevaux.	Pied de guerre. Hommes.	Pied de guerre. Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF sous les armes. Hommes	Chevaux	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	MONTANT du traitement annuel.	de la solde et habillement par jour.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.
				Officiers.							
1	»	1	»	Capitaine de 1re classe. . . .	1	»	»	»	4,200 »	»	4,200 »
1	»	1	»	Id. 2me classe. . . .	1	»	»	»	3,350 »	»	3,350 »
1	»	1	»	Lieutenant.	1	»	»	»	2,500 »	»	2,500 »
1	»	1	»	Sous-lieutenant	1	»	»	»	2,100 »	»	2,100 »
4	»	4	»		4	»	»	»			12,150 »
									A déduire ½ p. %.		60 75
									Reste		12,089 25
				Troupe.							
1	»	1	»	Sergent-major.	1	»	365	»	»	2 20	803 »
1	»	1	»	Chef-artificier.	1	»	365	»	»	2 20	803 »
6	»	6	»	Sergents.	6	»	2,190	»	»	1 88	4,117 20
1	»	1	»	Fourrier	1	»	365	»	»	1 88	686 20
6	»	6	»	Caporaux	6	»	2,190	»	»	1 13	2,474 70
2	»	2	»	Artificiers de 1re classe	2	»	730	»	»	1 02	744 60
2	»	2	»	Trompettes	2	»	730	»	»	1 56	1,138 80
3	»	3	»	Ouvriers charpr, charron et forgern.	3	»	1,095	»	»	1 02	1,116 90
24	»	24	»	Artificiers de 2e classe	24	»	8,760	»	»	» 92	8,059 20
24	»	24	»	Id. de 3e classe	24	»	8,760	»	»	» 81	7,095 60
70	»	70	»		70	»	25,550	»			27,059 20
				TOTAL de la compagnie sédentaire d'artificiers.							. fr. 39,128 45

Escadron du train d'Artillerie.

COMPOSITION ORGANIQUE. Pied de paix. Hommes.	Pied de paix. Chevaux de selle.	Pied de paix. Chevaux de trait.	Pied de guerre. Hommes.	Pied de guerre. Chevaux de selle.	Pied de guerre. Chevaux de trait.	GRADES.	EFFECTIF sous les armes. Hommes.	Chevaux de selle	Chevaux de trait.	NOMBRE de journées de sous-officiers et soldats.	de chevaux de selle.	de chevaux de trait.	MONTANT du traitement annuel.	de la solde et habillement par jour.	CRÉDIT DEMANDÉ 1843.
						Officiers.									
1	2	»	1	3	»	Lieutenant-colonel.	1	2	»	»	730	»	6,500	»	6,500
1	1	»	1	2	»	Lieutenant-adjudant-major . . .	1	1	»	»	365	»	3,200	»	3,200
1	1	»	1	1	»	Id. quartier-maître . . .	1	1	»	»	365	»	1,900	»	1,900
1	»	»	1	»	»	Officier d'habillement.	1	»	»	»	»	»	850	»	850
2	4	»	2	6	»	Capitaines de 1re classe	2	4	»	»	1460	»	4,650	»	9,300
2	4	»	2	6	»	Id. de 2e classe. . . .	2	4	»	»	1460	»	3,800	»	7,600
4	4	»	5	10	»	Lieutenants.	4	4	»	»	1460	»	2,950	»	11,800
4	4	»	5	10	»	Sous-lieutenants	4	4	»	»	1460	»	2,500	»	10,000
1	1	»	1	1	»	Médecin de bataillon	1	1	»	»	365	»	2,500	»	2,500
1	1	»	1	1	»	Id. adjoint	1	1	»	»	365	»	2,100	»	2,100
1	1	»	1	2	»	Vétérinaire de 1re classe	1	1	»	»	365	»	2,500	»	2,500
»	»	»	4	4	»	Id. de 2e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»
19	25	»	25	46	»		19	25	»	»	8395	»			58,050
													A déduire ½ p. %		290 2
													RESTE. .		57,759 7
						Troupe.									
1	1	»	1	1	»	Adjudant sous-officier.	1	1	»	365	365	»	»	2 82	1,029 5
1	1	»	1	1	»	Trompette maréchal-des-logis . .	1	1	»	365	365	»	»	2 19	799 3
3	»	»	3	»	»	Maîtres ouvriers	3		»	1095	»	»	»	» 99	1,084 0
4			5	5	»	Maréchaux-des-logis chefs . . .	4		»	1460	»	»	»	2 50	3,650
26			38	36	»	Maréchaux-des-logis	26		»	9490	»	»	»	2 07	19,644 50
4	24		5	5	»	Id. fourriers	4		»	1460	»	»	»	2 07	3,022 20
26			38	32	»	Brigadiers	26	24	96	9490	8760	35040	»	1 20	11,388
8			10	8	»	Trompettes.	8		»	2920	»	»	»	1 65	4,818
2			9	»	»	Maréchaux-ferrants (1 brigadier).	2		»	730	»	»	»	» 99	722 70
»	»	»	4	»	»	Selliers	»		»	»	»	»	»	»	»
156	»	96	300	»	816	Soldats	156		»	49640	»	»	»	» 99	49,145 60
						4 enfants de troupe, 1460 journées à 34 centimes	»	»	»	»	»	»	»	»	496 40
						Haute paye pour les croix d'ancienneté et pour chevrons . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	912 50
						Pour solde d'absence	»	»	»	»	»	»	»	»	600
						Pour 1re mise à 80 miliciens à 50 fr.	»	»	»	»	»	»	»	»	4,000
211	26	96	614	88	816		211	26	96	77015	9490	35040			101,510 40
						TOTAL de l'escadron du train d'artillerie . . . . . fr.									159,070 15

Récapitulation de la dépense pour traitements et solde des troupes d'Artillerie.

COMPOSITION ORGANIQUE. Pied de paix. Sous-officiers et soldats	Pied de paix. Chevaux. d'officiers	Pied de paix. Chevaux. de troupe. de selle.	Pied de paix. Chevaux. de troupe. de trait.	Pied de guerre. Officiers	Pied de guerre. Sous-officiers et soldats	Pied de guerre. Chevaux. d'officiers	Pied de guerre. Chevaux. de troupe. de selle.	Pied de guerre. Chevaux. de troupe. de trait.	DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF SOUS LES ARMES. Officiers	Sous-officiers et soldats	Chevaux. d'officiers	Chevaux. de troupe. de selle	Chevaux. de troupe. de trait	MONTANT. des traitements des officiers.	MONTANT. de la solde et habillement de la troupe.	CRÉDIT demandé pour 1843.
48	12	»	»	74	48	47	»	»	État-major	69	48	42	»	»	243 546 15	49,680 »	293,226 15
839	86	284	160	70	1853	153	403	608	1er régiment d'artillerie .	58	839	86	284	160	188,094 80	359,097 50	547,192 30
2412	288	162	600	252	6159	307	294	2640	2e, 3e et 4e régiment d'artillerie.	188	2412	288	162	600	613,686 15	997 432 75	1,611,138 90
137	6	»	»	6	195	14	»	»	Compagnie de pontonniers. .	6	137	6	»	»	17,114 »	56,717 35	73,831 35
122	1	»	»	4	122	1	»	»	Id. d'ouvriers d'artill.	4	122	1	»	»	10,845 50	47,939 10	58,784 60
200	1	»	»	4	200	1	»	»	Id. id. armur^{rs}.	4	200	1	»	»	10,845 50	64,101 30	74,946 80
70	»	»	»	4	70	»	»	»	Id. sédentaires d'artific.	4	70	»	»	»	12,089 25	27,039 20	39,128 45
211	23	26	96	25	614	46	88	816	Escadron du train d'artillerie .	19	211	23	26	96	57,759 75	101.310 40	159,070 15
4011	405	472	856	371	9213	722	785	4064		284	4011	405	472	856		Fr.	2,857,318 70
295	1733			9584		5571											

A DÉDUIRE: Pour les journées de marche et au camp 83,970 journées à 21 centimes	fr. 17,633 70	
Pour les militaires traités dans les hôpitaux 55,000 id. à 81 id.	44,550 »	
Pour vacances et congés	121,135 »	
		183,318 70
Reste nécessaire pour 1843		2,674,000 »
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à		2,729,849 05
Différence en moins au Budget de 1843		55,849 05

CHAPITRE II. SECTION 2, ART. 1. — *Arme du Génie.*

COMPOSITION organique. Pied de paix. Hommes.	Pied de paix. Chevaux.	Pied de guerre. Hommes	Pied de guerre. Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES. Hommes.	Chevaux.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	de chevaux	MONTANT du traitement annuel.	de la solde et habillement par jour.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.
				ÉTAT-MAJOR. (*Les officiers généraux figurent à l'état-major général.*)							
				Officiers.							
5	6	5	6	Colonels	5	6	»	2190	8,400 »	»	25,200 »
5	10	5	10	Lieutenants-colonels	5	10	»	3650	6,300 »	»	31,500 »
5	10	5	10	Majors	5	10	»	3650	5,500 »	»	27,500 »
18	18	17	17	Capitaines de 1re classe	18	18	»	6570	4,200 »	»	75,600 »
5	5	4	4	Id. de 2me classe	5	5	»	1825	3,350 »	»	16,750 »
12	12	11	11	Lieutenants	12	12	»	4380	2,500 »	»	30,000 »
12	12	11	11	Sous-lieutenants	12	12	»	4380	2,100 »	»	25,200 »
60	73	56	69		60						251,750 »
									A déduire $\frac{1}{2}$ p. %.		1,158 75
									Reste. . .		250,591 25
				Gardes.							
10	»	10	»	Gardes du génie de 1re classe . . .	10	»	»	»	1,850 »	»	18,500 »
20	»	20	»	Id. id. de 2me classe . . .	20	»	»	»	1,480 »	»	29,600 »
20	»	20	»	Id. id. de 3me classe . . .	20	»	»	»	1,100 »	»	22,000 »
50	»	50	»	A REPORTER. . . . fr.	50	73	»	20045	. . . . .		300,691 25

Régiment du Génie.

COMPOSITION organique. Pied de paix. Hommes.	Pied de paix. Chevaux.	Pied de guerre. Hommes.	Pied de guerre. Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES. Hommes.	EFFECTIF SOUS LES ARMES. Chevaux.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	NOMBRE DE JOURNÉES de chevaux.	MONTANT du traitement annuel.	MONTANT de la solde et habillement par jour.	CRÉDIT ÉVALUÉ POUR 1843.
				Report. . . . fr.	»	73	»	26,645	»	»	560,691 25
				Officiers.							
1	2	1	3	Colonel.	1	2	»	730	8,400	»	8,400 »
1	2	1	2	Lieutenant-colonel.	1	2	»	730	6,500	»	6,500 »
1	2	1	2	Major	1	2	»	730	5,500	»	5,500 »
1	1	1	1	Capitaine de 1re classe adjudant-major. . .	1	1	»	365	4,200	»	4,200 »
1	»	1	»	Id. id. instructeur	1	»	»	»	4,200	»	4,200 »
1	»	1	1	Id. quartier-maître	1	»	»	»	3,500	»	3,500 »
1	»	1	»	Officier administrateur d'habillement . . .	1	»	»	»	850	»	850 »
1	»	1	1	Médecin de bataillon.	1	»	»	»	2,500	»	2,500 »
10	»	11	»	Capitaines de 1re classe	10	»	»	»	4,200	»	42,000 »
10	»	11	»	Id. de 2e classe	10	»	»	»	3,550	»	35,500 »
10	»	11	»	Lieutenants	10	»	»	»	2,500	»	25,000 »
10	»	11	»	Sous-lieutenants	10	»	»	»	2,100	»	21,000 »
48	7	52	10		48	7	»	2,555			136,750 »
										A déduire ½ p. %.	785 75
				Troupe.						Reste . . .	135,966 25
1	»	1	»	Adjudant sous-officier	1	»	365	»	»	2 92	1,065 80
1	»	1	»	Caporal tambour	1	»	365	»	»	1 34	480 10
1	»	1	»	Maître armurier	1	»	365	»	»	2 20	803 »
2	»	2	»	Id. tailleur et bottier	2	»	730	»	»	1 13	824 90
11	»	11	»	Sergents-majors	11	»	4,015	»	»	2 20	8,833 »
52	»	66	»	Sergents	52	»	18,980	»	»	1 99	37,770 20
11	»	11	»	Fourriers	11	»	4,015	»	»	1 99	7,989 85
60	»	88	»	Caporaux	60	»	21,900	»	»	1 13	24,747 »
20	»	55	»	Tambours	20	»	7,300	»	»	» 92	6,716 »
150	»	275	»	Maîtres ouvriers et sapeurs ou mineurs de 1re classe	150	»	54,750	»	»	» 92	50,370 »
500	»	1575	»	Sapeurs et mineurs de 2e classe.	500	»	100,500	»	»	» 81	88,605 »
»	»	»	»	5 enfants de troupe, 1095 journées à 54 c.	»	»	»	»	»	»	572 30
»	»	»	»	Haute paye pour les croix d'ancienneté et pour chevrons	»	»	»	»	»	»	1,770 25
»	»	»	»	Pour 1re mise à 150 hommes à 36 francs. .	»	»	»	»	»	»	5,400 »
»	»	»	»	Pour solde d'absence.	»	»	»	»	»	»	1,000 »
609	»	1864	»		609	80	222,285	20,200			256,846 40
										Total.	693,505 90
				A déduire : Pour les journées de marche et au camp. . . . . 50,500 journées à 21 centimes. . . fr.							10,575 60
				Id. id. des hommes traités dans les hôpitaux 12,000 id. à 81 id.							9,720 »
				Id. vacances et congés							16,208 30
											36,505 90
										Reste. . . . . fr.	657,000 »
				Le crédit alloué pour 1842 s'élève à.							657,405 50
				Différence en moins au Budget de 1843.							405 50

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 5. — *Corps de la Gendarmerie.*

COMPOSITION organique — Pied de paix — Hommes.	Pied de paix — Chevaux.	Pied de guerre — Hommes.	Pied de guerre — Chevaux.	GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES. — Hommes.	Chevaux.	NOMBRE DE JOURNÉES — de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	MONTANT — du traitement individuel	de la solde et habillement par jour.	CRÉDIT DEMANDÉ 1845
				Officiers.							
1	4	1	4	Colonel	1	4	»	1460	6,500 »	»	9,500 »
1	5	1	4	Lieutenant-colonel	1	5	»	1095	7,100 »	»	7,100 »
3	9	3	9	Majors	3	9	»	3285	6,500 »	»	18,900 »
1	2	1	3	Capitaine adjudant-major	1	2	»	730	3,050 »	»	5,050 »
1	1	1	1	Id. quartier-maître	1	1	»	365	3,500 »	»	3,500 »
9	18	9	27	Capitaines	9	18	»	6570	3,050 »	»	45,450 »
9	18	9	27	Lieutenants	9	18	»	6570	2,950 »	»	26,550 »
10	38	19	57	Sous-lieutenants	19	38	»	13870	2,500 »	»	47,500 »
44	95	44	132		44	95					165,550 »
										A déduire ½ p. %.	816 75
										Reste	162,553 25
				Troupe.							
5	3	5	5	Adjudants sous-officiers	5	3	1095	1095	»	3 80	4 161 »
9	9	9	9	Maréchaux-des-logis chefs	9	9	3285	3285	»	3 30	10,840 50
38	38	38	38	Maréchaux-des-logis à cheval	38	38	21170	21170	»	3 10	65,627 »
15	»	15	»	Id. à pied	15	»	4745	»	»	2 50	10,915 50
124	124	124	124	Brigadiers à cheval	124	124	45260	45260	»	2 80	126 728 »
25	»	25	»	Id. à pied	25	»	9125	»	»	2 10	19,162 50
787	787	787	787	Gendarmes à cheval	787	787	287255	287255	»	2 55	675,040 25
195	»	195	»	Id. à pied	195	»	70445	»	»	1 85	130,525 25
»	»	»	»	592,010 journées de fourrages à 1 franc 5 centimes	»	»	»	»	»	»	411,610 50
1212	981	1212	981		1212	981	442580	592010			1,454,415 50
										TOTAL . . . . . fr.	1,016,948 75
										A DÉDUIRE : les hommes et les chevaux qui manquent au complet	49,948 75
										Reste pour l'arme de la gendarmerie . . . . . fr.	1,567,000 »
										Le crédit alloué pour 1842 s'élève à	1,590,287 »
										Différence en moins au Budget de 1845 . . . . . fr.	23,287 »

CHAPITRE 2, SECTION 5, ART. 1er. — *Masse de pain.*

CORPS.	MONTANT DES JOURNÉES DE SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS. PAR CORPS.	PAR ARME	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843, d'après le tarif de 1841 modifié par l'ordonnance du 17 août 1842.
Régiment d'élite	701,380		
12 régiments d'infanterie de ligne	5,566,980		
3 id. de chasseurs à pied	1,392,840	7 852,610	1,256,417 60
2 compagnies sédentaires	93,440		
Compagnie de discipline	97,820		
2 régiments de chasseurs à cheval	543,850		
2 id. de lanciers	543,850		
2 id. de cuirassiers	367,920	1,775,545	284,087 20
Régiment de guides	271,925		
400 hommes à tenir en plus sous les armes	48,000		
4 régiments d'artillerie	1,198,915		
Compagnie de pontonniers	50,005		
Id. d'ouvriers d'artillerie	44,580	1,464,015	234,242 40
Id. d'ouvriers armuriers	73,000		
Id. sédentaires d'artificiers	25,550		
Escadron du train d'artillerie	77,015		
Régiment du génie	222,285	222,285	35,565 60
Pour 192 enfants de troupe, 70,080 journées	46,720	46,720	7,475 20
		11,361,175	1,817,788 »
A DÉDUIRE :			
1° Pour les journées de marche et au camp		613,152	98,104 32
2° Id. les militaires malades traités dans les hôpitaux		437,000	69,920 »
3° Id. id. à envoyer en congé		120,000	19,200 »
		1,170,152	187,224 32
RESTE. . . . . fr.		10,191,023	1,630,563 68
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à. . . . . fr.			1,173,556 45
Différence en plus au Budget de 1843.			457,007 23

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 2. — *Masse de fourrages.*

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES donnant droit à l'indemnité représentative de fourrages.	NOMBRE DE JOURNÉES DE FOURRAGES EN NATURE. RATIONS légères	RATIONS fortes.	MONTANT DE LA DÉPENSE. INDEMNITÉ représentative A 1 fr. 1-25 c^es par jour.	RATIONS légères A 1 fr. 1-10 c^mes par jour.	RATIONS fortes A 1 fr. 1-25 c^mes par jour.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843
État-major général	63,510	»	»	79,387 50	»	»	79,387 50
État-major des provinces et des places.	8,395	»	»	10,493 75	»	»	10,493 75
Service de l'intendance	4,745	»	»	5,931 25	»	»	5,931 25
Service de santé	730	»	»	912 50	»	»	912 50
Infanterie	76,650	»	»	95,812 50	»	»	95,812 50
Cavalerie	»	1,056,000	609,550	»	1,140,200 »	761,057 50	1,902,107 50
État-major de l'artillerie	15,350	»	»	19,162 50	»	»	19,162 50
Troupes de l'artillerie	»	520,105	512,440	»	552,113 50	590,550 »	742,663 50
Arme du génie	20,200	»	»	36,500 »	»	»	36,500 »
Officiers de cavalerie au-dessus du complet	»	14,235	5,650	»	15,658 50	4,362 50	20,221 »
Officiers en disponibilité et en non-activité	6,205	»	»	7,756 25	»	»	7,756 25
	204,765	1,570,040	925,640	255,956 25	1,508,054 »	1,157,050 »	2,921,040 25
A DÉDUIRE : pour chevaux manquants							51,040 25
RESTE							2,870,000 »
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à . . . . . fr.							2,984,112 50
Différence en moins au Budget de 1843 . . . fr.							114,112 50

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 3. — *Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.*

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX DE TROUPE	ALLOCATIONS PAR JOUR.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843	*Observations.*
Hussards à cheval	448,110	» 09	39,879 90	
Lanciers	448,110	» 09	39,879 90	
Cuirassiers	296,380	» 09	26,674 20	
Spahis	221,555	» 09	19,939 95	
Gendarmerie	440,190	» 09	39,617 10	
Train	44,530	» 09	4,007 70	
	1,888,875		169,998 75	
A DÉDUIRE : le solde présumé disponible au 1er janvier 1843			82,998 75	
		RESTE	87,000 »	
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à			100,000 »	
Différence en moins au Budget de 1843		fr.	13,000 »	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 4. — *Masse de renouvellement du harnachement et de la buffleterie.*

CORPS.	EFFECTIF donnant DROIT A L'ALLOCATION. HOMMES.	EFFECTIF donnant DROIT A L'ALLOCATION. CHEVAUX.	Allocation annuelle.	MONTANT.	TOTAL PAR ARME.	CRÉDIT demandé 1843.
Régiment d'élite	4,384	»	1 »	4,384 »		
Douze régiments d'infanterie de ligne	43,992	»	1 »	43,992 »		
Trois — de chasseurs à pied	10,947	»	1 »	10,947 »	60,047 »	60,047 »
Deux compagnies sédentaires	256	»	1 »	256 »		
Une — de discipline	208	»	1 »	208 »		
Régiment du génie	1,864	»	1 »	1,864 »	1,864 »	1,864 »
Chasseurs à cheval — hommes	1,490	»	1 20	1,788 »		
Chasseurs à cheval — chevaux	»	1,214	16 »	19,424 »		
Lanciers — hommes	1,490	»	1 50	2,235 »		
Lanciers — chevaux	»	1,214	16 »	19,424 »	70,899 60	70,899 60
Cuirassiers — hommes	1,008	»	» 70	705 60		
Cuirassiers — chevaux	»	812	16 »	12,992 »		
Guides — hommes	745	»	6 20	4,619 »		
Guides — chevaux	»	607	16 »	9,712 »		
Artillerie — batteries à cheval	480	»	1 55	744 »		
Artillerie — — montées	1,527	»	» 50	663 50		
Artillerie — — non montées	1,464	»	» 40	585 60		
Artillerie — chevaux de batteries à cheval	»	444	7 25	3,219 »		
Artillerie — — — montées	»	762	4 25	3,238 50		
Artillerie — Compagnie de pontonniers	137	»	» 40	54 80	9,280 20	9,280 20
Artillerie — — d'ouvriers d'artillerie	122	»	» 40	48 80		
Artillerie — — — armuriers	200	»	» 40	80 »		
Artillerie — — sédentaire d'artificiers	70	»	» 40	28 »		
Train — hommes	211	»	» 50	105 50		
Train — chevaux	»	122	4 25	518 50		
Gendarmerie — hommes à cheval	981	»	2 »	1,962 »	2,193 »	2,193 »
Gendarmerie — — à pied	231	»	1 »	231 »		
				TOTAL. . . . fr.		144,289 80
				A DÉDUIRE : Pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année . . . fr.		74,289 80
				Reste. . . .		70,000 »
				Le crédit alloué pour 1842 s'élève à. . . .		70,000 »
				Différence. . . .		»

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 5. — *Masse de casernement des chevaux.*

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX DE TROUPE	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843	*Observations.*
...derie.	1,404,155		
...llerie	484,720		
...darmerie	358,065		
TOTAL . . .	2,246,940		
DÉDUIRE : pour les chevaux en route, au camp, ou manquants	118.290		
RESTE .	2,128,650 à 4 centimes	85 146 »	
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à . . . . . fr.		88,297 04	
Différence en moins au Budget de 1843. . . fr.		3,151 04	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 6. — *Masse de casernement des hommes.*

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	*Observations.*
Troupes d'infanterie	7,852,610		
— de cavalerie	1,727,545		
— d'artillerie.	1,464,015		
— du génie	222,285		
Gendarmerie	442,380		
TOTAL. . . . . fr.	11,708,835		
A DÉDUIRE :			
Pour les hommes en marche, au camp ou en congé. .	306,311		
RESTE. . . . . fr.	11,402,524		
D'après contrat du 29 juin 1835, passé avec la société Félix Legrand : 1,010 lits à 2 places, à . . fr. 29 50		29,795 »	
19,590 » à 1 — à . . . 20 50		401,595 »	
105 demi-fournitures, à . . 12 »		1,260 »	
TOTAL. . . . 20,600 fournitures à 365 jours d'occupation donnent pour 19,590 lits à 1 place. . .	7,150,350 journées.		
Pour les mariés . . 1,010 » à 2 — . . .	368,650 —		
TOTAL. . . .	7,519,000 —		
A DÉDUIRE : $\frac{1}{10}$ pour non-occupation. . .	751,900 —		
RESTE. . . .	6,767,100 —		
Pour fournitures à l'État pour 500 hommes . . .	182,500 à 2 c^mes^.	3,650 »	
— aux villes	4,452,924 à 5 »	222,646 20	
TOTAL des journées.	11,402,524		
TOTAL. . . . . fr.		658,946 20	
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à. . . . . fr.		622,697 95	
Différence en plus au Budget de 1843 . . . . . fr.		36,248 25	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 7. — *Frais de route des officiers.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	*Observations.*
Service général	100,000	
Le crédit demandé pour 1842 s'élève à. . . . . fr.	100.000	
Différence.	»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 8. — *Transports généraux et autres.*

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT DE LA DÉPENSE EN 1841.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	*Observations.*
Service général	48,122 92		
Infanterie	18,585 53		
Cavalerie.	4,779 57		
Artillerie.	4,716 27		
Génie	92 81		
TOTAUX . . . . . fr.	76,297 10	60,000 »	
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à . . . . . fr.		60,000 »	
Différence . . . . . fr.		»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 9. — *Primes de rengagements.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	*Observations.*
rimes de rengagements.	4,000	
e crédit alloué pour 1842 s'élève à	6,000	
fférence en moins au Budget de 1843 . . . . fr.	2,000	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 10. — *Chauffage et éclairage des corps-de-garde.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	*Observations.*
Corps-de-garde des garnisons et camps	75,000 »	
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à	85,000 »	
Différence en moins au Budget de 1843. . .	10,000 »	

CHAPITRE II, SECTION 5, ART. 11. *Dépenses de vivres aux camps et indemnités pour logement et nourriture*

NATURE DE LA DÉPENSE.	NOMBRE DE JOURNÉES DE			CRÉDIT demandé pour 1843.
	FOURNITURE DE SOUBRETTES, à 74 centimes PAR JOUR.	VIVRES DE CAMPEMENT POUR OFFICIERS, à 18 centimes par jour	POUR LA TROUPE, à 16 centimes par jour	
Journées de marche de 8,500 miliciens de la levée de 1841, à incorporer, à raison de quatre jours de marche.	34,000	»	»	25 160 »
Mouvements éventuels pendant l'année.				
Troupes d'infanterie	20 000	»	»	14,800 »
— de cavalerie	5,000	»	»	3,700 »
— d'artillerie	2,000	»	»	1,480 »
— du génie	2,000	»	»	1,480 »
Troupes qui camperont à Beverloo.				
Etat-major général.	»	2,415	»	1,033 45
Troupes d'infanterie	57,600	13,140	216,000	147,634 20
— de cavalerie	28,382	4,620	13,510	31,503 88
— d'artillerie	1,920	645	7,200	5,010 15
— du génie	960	720	7,200	4,832 »
Troupes qui camperont à Braesschaet.				
Troupes d'artillerie	23,500	4,788	49,350	42,149 04
Troupes préposées à la garde du camp.				
Troupes d'infanterie	»	11,890	133,330	66,229 50
— du génie	»	4,020	40,200	20,220 60
Lavage de couvertures, sacs de campement, menues réparations	»	»	»	2,961 38
Loyer du local pour le gouverneur de la résidence . .	»	»	»	4,300 »
TOTAUX. . . . . fr.	175,362	41,738	471,790	372,000 »
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à. . . . . fr.				377,970 14
Différence en moins au Budget de 1843. . . . fr.				5,970 14

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 12. — *Remonte.*

CORPS.	NOMBRE DE CHEVAUX à acheter	PRIX APPROXIMATIF des CHEVAUX.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	*Observations.*
Chasseurs à cheval	121	550 »	66,550 »	
Lanciers	121	550 »	66,550 »	
Cuirassiers	81	700 »	56,700 »	
Guides	61	650 »	39,650 »	
Artillerie et train. chevaux de selle	47	650 »	30,550 »	
— de trait	86	500 »	43,000 »	
TOTAUX	517	. . . fr.	303,000 »	
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à . . . . . fr.			277,065 »	
Différence en plus au Budget de 1843 . . . . . fr.			25,935 »	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 15. — *Frais de bureau et d'administration des corps.*

DÉSIGNATION DES SERVICES.	GRADES.	MONTANT INDIVIDUEL.	MONTANT PAR GRADE.	MONTANT PAR SERVICE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.
ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.	4 Chefs d'état-major de divisions territoriales.	1,500 »	6,000 »	15,200 »	
	2 — — de cavalerie.	600 »	1,200 »		
	12 Généraux-majors ou colonels commandants de brigades.	500 »	6,000 »		
ÉTAT-MAJOR DES ARMES ET DES PLACES.	0 Commandants de province.	1,000 »	9,000 »	24,540 »	
	25 Commandants de place . . . . . 5 à . .	1,000 »	5,000 »		
	2 à . .	800 »	1,600 »		
	6 à . .	500 »	3,000 »		
	14 à . .	400 »	5,600 »		
	9 Adjudants de place faisant fonctions de commandants. .	260 »	2,340 »		
SERVICE DE L'INTENDANCE.	4 Directeurs dans les divisions territoriales	3,500 »	14,000 »	26,700 »	
	4 Sous-intendants dans les provinces et 1 pour la gendarmerie	2,500 »	12,500 »		
	1 Sous-intendant au camp pendant la période du campement .	200 »	200 »		
SERVICE DE SANTÉ.	1 Inspecteur général	2,000 »	2,000 »	2,000 »	
INFANTERIE.	1 Régiment d'élite	14,000 »	14,000 »	202,700 »	
	15 Régiments de ligne et de chasseurs à pied	12,500 »	187,500 »		
	3 Compagnies sédentaires et de discipline	400 »	1,200 »		
CAVALERIE.	5 Régiments de chasseurs à cheval, lanciers et guides . .	6,000 »	30,000 »	40,000 »	
	2 — de cuirassiers	5,000 »	10,000 »		
ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.	1 Inspecteur général	2,500 »	2,500 »	8,300 »	
	4 Directeurs dans les divisions territoriales	1,200 »	4,800 »		
	1 Inspecteur des armes et 1 directeur de la fonderie. . .	500 »	1,000 »		
TROUPES D'ARTILLERIE.	4 Régiments.	7,000 »	28,000 »	31,900 »	
	4 Compagnies de pontonniers, ouvriers d'artillerie, ouvriers armuriers et sédentaires d'artificiers	»	900 »		
	1 Escadron du train	3,000 »	3,000 »		
ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.	1 Inspecteur général	2,500 »	2,500 »	7,300 »	
	4 Directeurs dans les divisions territoriales	1,200 »	4,800 »		
RÉGIMENT DU GÉNIE.	1 Régiment	3,000 »	3,000 »	3,000 »	
GENDARMERIE.	9 Compagnies	»	11,000 »	11,000 »	
					572,640 »
A DÉDUIRE : Le montant présumé à imputer sur les masses des recettes et dépenses extraordinaires et imprévues . . fr.					22,640 »
				Reste	550,000 »
				Le crédit alloué pour 1842 s'élève à.	550,000 »
				Différence.	»

CHAPITRE III. — *École militaire.*

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAR SPÉCIALITÉ.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	*Observations.*
ARTICLE PREMIER.			
Traitements et indemnités.			
ÉTAT-MAJOR.			
1 Commandant directeur des études	5,000 »		
1 — — en second	1,500 »		
2 Examinateurs permanents	8,000 »		
1 Capitaine instructeur	800 »		
2 Instructeurs adjoints	1,166 66		
4 Inspecteurs des études	6,000 »		
1 Secrétaire	1,500 »		
1 Dessinateur civil	2,200 »		
1 Aumônier	2,000 »		
1 Médecin	833 33		
Employés du service intérieur.	26,699 99		
1 Mécanicien	1,200 »		
1 Waguemestre conservateur des bâtiments	700 »		
1 Garde conservateur du matériel	560 »		
1 Infirmier	400 »		
1 Garde-consigne (quartier des officiers)	600 »		
2 Portiers (athénée)	1,000 »		
4 Hommes de peine	1,600 »		
1 Préparateur en chimie	600 »		
2 Tambours	365 »		
		33,824 99	
ART. 2.			
Enseignement.			
6 Professeurs militaires	7,566 66		
10 — civils	51,300 »		
6 Répétiteurs militaires	3,432 61		
6 — civils	11,500 »		
1 Maître militaire	800 »		
3 — civils	6,900 »		
		63,299 27	
ART. 3.			
Solde des élèves	30,255 »		
		30,255 »	
ART. 4.			
Dépenses d'administration.			
Frais de bureau	5,000 »		
Manége	»		
Chauffage et éclairage	9,000 »		
Manipulation des élèves au laboratoire	1,000 »		
Indemnité aux travailleurs	1,500 »		
Ménage des domestiques, 7 hommes à 50 centimes par jour	1,277 50		
Frais de transport des élèves sous-lieutenants, indemnités aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions, frais de transport des instruments, etc., etc.	1,200 »		
Jury d'examen de sortie (membres des universités)	2,000 »		
Achats de livres, instruments, entretien du mobilier et dépenses imprévues	3,643 24	22,620 74	
TOTAL . . . . . fr.		150,000 »	
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à . . . . . fr.		155,000 »	
Différence en moins au Budget de 1843 . . . . . fr.		5,000 »	

CHAPITRE IV. — *Matériel du service de santé et des hôpitaux.*

DÉSIGNATION.	MONTANT.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	*Observations*
ARTICLE PREMIER.			
Pharmacie centrale.			
...ation des bâtiments et contributions	4,000		
...hats de médicaments, lingeries et menues dépenses.	90,000		
		94,000	
ART. 2.			
Solde, supplément de solde et pain des militaires malades.			
...itements des militaires malades dans les hôpitaux, etc., 437,000 journées à 90 centimes	393,300		
Traitements des miliciens non incorporés et militaires détenus avant leur condamnation, approximativement 10,000 journées de traitement à 90 centimes	9,000		
		402,300	
ART. 3.			
...cation des bâtiments, menues réparations	23,000	23,000	
TOTAL.		519,300	
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à. . . . . fr.		523,100	
Différence en moins au Budget de 1843.		3,800	

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PARTIELLES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.
1° Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes; achat d'outils et d'approvisionnements; confection de munitions; dépenses relatives aux exercices de polygone; frais de bureau des comptables de l'artillerie; confection de baquets pour l'emmagasinage des poudres; achats de bois pour plates-formes; solde des portiers d'arsenaux; allocations accordées aux conducteurs temporaires accompagnant les convois de matériel; frais d'encaissement de fonds; journées d'ouvriers à défaut d'artilleurs; dépenses relatives au remuage des poudres et à la visite des munitions de guerre;			
SAVOIR :			
Dans la 1re direction d'artillerie.	25,000		
— 2e — —	24,000		
— 3e — —	20,000	a) 90,000	90,000
— 4e — —	21,000		
2° Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion	»	b) 30,000	50,000
3° Fabrication et réparations d'armes de guerre à la manufacture du Gouvernement établie à Liége;			
SAVOIR :			
1,750 Carabines à percussion pour chasseurs, à. . . . . fr. 40 »	70,000		
2,500 Fusils nouveau modèle à percussion à. 32 »	80,000		
300 Sabres de cavalerie à. 26 25	7,875		
18,500 Fusils avec platine ordinaire à transformer au système à chien percutant et à piston à 3 35	61,975		
Réparation d'armes diverses.	20,000	c) 219,850	224,875
	239,850		
A déduire la solde des ouvriers militaires.	20,000		
RESTE. . . . fr.	219,850		
A REPORTER. . . . . fr.		339,850	364,875

Matériel de l'artillerie

DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843. EN PLUS	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843. EN MOINS	CRÉDIT POUR 1843	*Observations.*
»	»		*a)* Ces fonds sont destinés 1° à l'entretien et à la conservation du matériel dont se compose l'armement des forteresses et le matériel de campagne rentré en magasin par suite de la mise de l'armée sur le pied de paix, 2° au remplacement des divers attirails mis hors de service par l'usage et des effets consommés
»	20,000		*b)* Ce crédit est nécessaire pour continuer la fabrication des capsules fulminantes pour les armes du nouveau système
»	5,025		c) La fabrication des armes mentionnées ci-contre est indispensable, 1° pour donner aux régiments de chasseurs à pied un armement propre au service spécial de ces corps ; 2° pour remplacer les pertes éventuelles et les armes mises hors de service par l'usage, 3° pour approprier au nouveau système une partie des fusils qui se trouvent entre les mains des troupes et dans les magasins de l'artillerie
»	25,025		

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PARTIELLES	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842
REPORT. . . . . fr.	»	339,850 »	364,875 »
4° Fabrication de poudre de guerre	»	*a*) 30,000 »	»
5° Travaux de la fonderie de canons à Liége ;			
SAVOIR :			
Fabrication de 5 canons de 18 en fonte.			
— de 12 — courts de 6 en bronze.			
— de 8 obusiers longs de 15 centimètres.			
— de 300 boulets de 48.			
— de 1000 bombes de 29 centimètres.			
— de 1000 obus de 20 —			
— de 1000 — de 15 — à œil taraudé			
— de 2500 grenades de 13 —			
— de 600 boîtes à balles de 6 —			
— de 600 — d'obusiers longs. .			
Ferrures pour l'arsenal de construction : réparation de l'équipage de pont ; travaux divers.			
Achats de matières :			
10,000 kilogrammes de bronze à. . . . fr. 2 25	22,500 »		
150 — d'étain à. 2 50	375 »		
100,000 — fontes douces à . . . 14	14,000 »		
Fers forgés, tôles et aciers	2,664 74		
Houilles, charbons, coak et fagots	12,400 »		
Bois de construction	1,291 63	*b*) 100,000 »	100,000 »
Cordages, clous, huile, outils divers, etc.	1,785 47		
Traitement des employés et du portier.	12,947 87		
Salaire des ouvriers	30,000 »		
Menus achats et dépenses diverses	2,035 29		
6° Constructions de matériel à l'arsenal d'Anvers ;			
SAVOIR :			
10 Affûts de place-côte de 48 avec châssis et plate-forme.			
12 — de 36 —			
6 — de 18 —			
10 Prolonges.			
10 Charrettes à projectiles.			
6 Avant-trains pour affût de place-côte.			
A REPORTER. . . . . fr.	. . . . .	469,850 »	464,875 »

Matériel de l'Artillerie (suite)

DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843. EN PLUS	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843. EN MOINS	CRÉDIT demandé POUR 1843.	*Observations.*
»	25,025 »		
30,000 »	»		*a*) Ce crédit est nécessaire pour remplacer une partie des poudres consommées en 1842, pour le tir à la cible, les exercices à feu et le service des gardes de l'armée.
»	»		*b*) La demande de ce crédit est basée sur le besoin de faire fabriquer quelques bouches à feu pour remplacer celles qui ont été mises hors de service durant les exercices exécutés aux polygones, et pour augmenter le nombre de canons et d'obusiers qui doit être tenu en réserve pour l'artillerie de l'armée. Les projectiles mentionnés ci-contre sont destinés à compléter une partie de ceux qui manquent à l'approvisionnement général des places fortes du royaume.
30,000 »	25,025 »		

CHAPITRE V, ART. 1er.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAYÉES	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843	CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.
REPORT	. . . . fr.	469,850 »	464,875 »
Achat de matériaux en bois et en fer, y compris les frais résultant du débit des bois, achat de cuivre, de tôle, d'outils et d'ingrédients à l'usage des ateliers	46,687 »		
Achat de charbon de forge	2,084 »		
Salaire des ouvriers pour la main-d'œuvre	32,080 »		
Traitement des employés de l'arsenal, comprenant les maîtres-ouvriers, contre-maîtres, dessinateurs, commis, sous-surveillants des magasins, le portier de l'établissement et les journaliers.	17,599 »	*a*) 100,000 »	100,000 »
Frais de bureau	1,600 »		
7° Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie, destinée à l'instruction théorique et pratique à donner sur le confectionnement des artifices de guerre, etc. . .	»	*b*) 10,000 »	10,000 »
8° Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers	»	*c*) 10,000 »	15,000 »
9° Dépenses résultant de la confection de modèles de construction de l'artillerie	»	*d*) 5,000 »	5,000 »
10° Dépenses diverses et menus achats	»	*e*) 5,150 »	5,125 »
TOTAUX.	. . . . fr.	600,000 »	600,000 »

Matériel de l'Artillerie (suite).

DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843. EN PLUS.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843. EN MOINS.	CRÉDIT alloué POUR 1843.	*Observations.*
30,000 »	25,025 »		*a*) Ce crédit est nécessaire pour couvrir les dépenses qu'occasionnera la construction d'affûts et de voitures manquant à l'armement général du royaume, ainsi que pour remplacer des affûts marins de fort calibre, mis hors d'usage dans les places d'Anvers et d'Ostende
			b) Cette école a pour objet de propager dans l'arme de l'artillerie, l'instruction sur la pyrotechnie militaire et d'introduire dans cette partie du service les améliorations qui pourraient être nécessaires.
»	»		*c*) La formation de cet approvisionnement est indispensable pour qu'on ne soit pas obligé à mettre des bois en œuvre avant le temps voulu pour opérer leur complète dessiccation
			d) Cette allocation est nécessaire pour avoir les modèles indispensables au perfectionnement du matériel d'artillerie et à l'instruction des officiers qui doivent les consulter
»	»		
»	5,000 »		*e*) Cette somme est destinée à couvrir diverses dépenses concernant le service du matériel qui ne peuvent être prévues.
»	»		
25 »	»		
30,025 »	30,025 »		

CHAPITRE V, ART. 2. — *Matériel du Génie.*

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR			CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	*Observations.*
	ENTRETIEN ordinaire.	CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS. Bâtiments.	Fortifications.		
Ostende	18,000	3,800	»	21,800	En se bornant aux travaux urgents et les plus nécessaires, le chiffre à porter à cet article aurait dû s'élever à 2,975,000 fr., d'après le Budget détaillé soumis au Département de la Guerre par M. l'Inspecteur général des fortifications et du corps du génie; mais l'insuffisance des ressources du Trésor a forcé de déduire le chiffre au dessous de la somme allouée pour 1842. Il paraît donc convenable de rappeler ici l'observation contenue dans les détails du Budget de 1842, *Matériel du Génie*, « que le tableau ci-contre » ne peut nullement être considéré comme donnant, pour » la suite, les éléments du Budget normal des dépenses du » Matériel du Génie, etc., etc. »
Menin	12,000	»	»	12,000	
Audenarde	9,000	»	10,000	19,000	
Gand	12,000	»	18,000	30,000	
Ypres	18,000	»	»	18,000	
Termonde	15,000	»	6,000	21,000	
Nieuport	12,000	»	»	12,000	
Postes fortifiés des Flandres	4,000	»	»	4,000	
Anvers (place)	23,000	10,000	7,858	40,858	
Anvers (citadelle)	6,300	»	»	6,300	
Fort Sainte-Marie	1,300	2,300	50,300	54,300	
Fort Lillo	7,300	»	»	7,300	
Fort Liefkenshoek	6,300	60,300	»	67,000	
Lierre	5,000	»	1,300	6,300	
Malines	3,000	6,000	»	9,000	
Bruxelles	7,200	7,400	»	14,600	
Louvain	3,000	»	»	3,000	
Vilvorde	2,000	»	»	2,000	
Diest	7,000	»	434,350	441,350	
Liége	22,000	20,000	»	42,000	
Huy	1,000	4,350	»	5,350	
Hasselt	8,000	2,300	»	10,300	
Arlon	2,000	1,300	»	3,300	
Bouillon	2,000	3,300	»	3,300	
Tournai	6,000	16,000	21,000	43,000	
Namur	12,000	13,800	10,000	37,800	
Charleroi	3,000	21,300	4,300	30,800	
Dinant	2,000	3,000	1,200	6,200	
Mons	6,000	43,000	31,000	82,000	
Ath	3,000	14,600	2,800	22,400	
Philippeville	4,000	4,000	»	8,000	
Marienbourg	2,300	2,000	10,400	14,900	
Camp de Beverloo	»	27,000	»	27,000	
Camp de Brasschaet	»	6,000	»	6,000	
TOTAUX. . . fr.	251,700	282,050	589,008	1,123,758	
Pour frais de surveillance générale des travaux du génie				24,000	
Pour loyer des bâtiments dans diverses places et des terrains occupés par les fortifications de Hasselt et des postes des Flandres				52,103	
Pour frais de bureau des commandants du génie dans les places				18,109	
Pour frais de dessinateurs, levé de plans, etc.				3,050	
Pour frais d'instruction pratique du régiment du génie				3,300	
TOTAL GÉNÉRAL. . . .				1,204,300	
Le crédit alloué pour 1842 s'élève à				1,230,000	
Différence en moins au Budget de 1843.				25,300	

CHAPITRE VI. — *Traitements divers.*

NOMBRE de rations.		GRADES ET EMPLOIS.	MONTANT DU TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.
		ARTICLE 1er. — *Traitements temporaires de disponibilité, de non-activité, de réforme, et pensions temporaires.*			
		DISPONIBILITÉ.			
4	1400	1 Lieutenant général	11,200 »	11,200 »	
2	750	1 Général-major	7,750 »	7,750 »	
2	750	1 Colonel de cavalerie	3,600 »	3,600 »	
»	»	1 Médecin en chef	3,600 »	3,600 »	
2	750	1 Intendant militaire de 2e classe	4,200 »	4,200 »	
2	750	1 Major d'artillerie	3,600 »	3,600 »	
		NON-ACTIVITÉ.			
»	»	4 Généraux-majors { 2 à	5,250 »	19,780 »	
		{ 2 à	4,640 »		
»	»	5 Colonels	3,700 »	11,100 »	
»	»	6 Majors	2,525 »	15,150 »	
»	»	30 Capitaines de 1re classe	1,650 »	49,500 »	
»	»	15 — de 2e —	1,450 »	21,750 »	
»	»	1 — de corps franc, à 3f 17c par jour	1,157 20	1,157 20	
3	1095	55 Lieutenants	950 »	50,350 »	
»	»	1 Lieutenant de corps franc, à 2f 58c par jour	868 70	868 70	
2	750	40 Sous-lieutenants	800 »	32,000 »	
»	»	2 Sous-lieutenants de corps franc, à 2f 12c par jour	773 80	1,547 60	
»	»	1 Intendant militaire de 2e classe	3,150 »	3,150 »	
»	»	2 Sous-intendants militaires de 1re classe	2,525 »	5,050 »	
»	»	1 — — adjoint	950 »	950 »	
»	»	1 Médecin de régiment	1,450 »	1,450 »	
»	»	2 — de bataillon	950 »	1,900 »	
»	»	8 — adjoints	800 »	6,400 »	
»	»	2 Pharmaciens de 2e classe	950 »	1,900 »	
»	»	12 — de 3e —	800 »	9,600 »	
»	»	1 Vétérinaire / de 2e —	800 »	800 »	
»	»	1 Garde du génie de 2e —	740 »	740 »	
»	»	1 — de 3e —	550 »	550 »	
		RÉFORME.			
»	»	1 Sous-intendant militaire de 1re classe	1,262 50	1,262 50	
»	»	3 Capitaines de 1re classe	825 »	2,475 »	
»	»	2 — de 2e —	725 »	1,450 »	
»	»	8 Lieutenants	475 »	3,800 »	
»	»	15 Sous-lieutenants	400 »	6,000 »	
		PENSIONS.			
»	»	Pensions temporaires accordées et à accorder	20,000 »	20,000 »	
					506,811 »
		ART. 2.			
»	»	Traitements de 33 aumôniers et desservants	»	32,500 »	
					32,500 »
		ART. 3. — *Traitement d'employés dans les magasins.*			
»	»	1 Garde-magasin de 1re classe	3,350 »	3,350 »	
»	»	1 — de 2e —	2,500 »	2,500 »	
					5,850 »
		ART. 4. — *Pensions des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo.*			
»	»	Pension à 47 militaires décorés	»	10,500 48	
»	»	Secours sur le fonds de Waterloo à 170 militaires	»	14,258 52	
					24,759 »
17	6205			TOTAL	569,700 »
				Le crédit alloué pour 1842 s'élève à	546,098 59
				Différence en plus au Budget de 1843	23,601 41

178

PIÈCES A L'APPUI

DU

BUDGET DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1843.

RÉCAPITULATION

De la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1843 et pour leur logement et leur nourriture en marche.

ARMES.	EFFECTIF. Officiers.	EFFECTIF. Sous-officiers et soldats.	NOMBRE DE RATIONS pour OFFICIERS.	NOMBRE DE RATIONS pour LA TROUPE.	NOMBRE DE JOURNÉES de MARCHE.	MONTANT DE LA DÉPENSE POUR RATIONS d'officiers.	MONTANT DE LA DÉPENSE POUR RATIONS de troupe	MONTANT DE LA DÉPENSE POUR LOGEMENT et NOURRITURE	TOTAL.
Etat-major . .	25	»	2.415	»	»	1,058 45	»	»	1,058 45
Infanterie . .	276	7,200	13,140	210,000	57,000	5 650 20	99 360 »	42 624 »	147.634 20
Cavalerie. . .	96	1.254	4,620	18.310	28,582	1,986 60	8,514 60	21 002 68	31,503 88
Artillerie . . .	14	240	645	7,200	1.920	277 35	3,512 »	1,420 80	5,010 15
Génie. . . .	16	240	720	7.200	900	309 60	3,512 »	710 40	4,332 »
TOTAUX. .	427	8,914	21,540	248,910	88,802	9,262 20	114,498 60	65 757 88	189,318 68
						A déduire les sommes réduites sur les autres articles. . .			135,593 54
						Reste dépense effective . . . fr.			53,925 14

INDICATION

Des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chap. II, sections 2 et 3, par suite du campement des troupes.

DÉSIGNATION Des chapitres.	DÉSIGNATION Des sections	DÉSIGNATION Des articles.	DÉSIGNATION DES ARTICLES.	NOMBRE DE JOURNÉES.	TROUPES D'INFANTERIE.	TROUPES DE CAVALERIE.	TROUPES D'ARTILLERIE.	TROUPES DU GÉNIE.	TOTAL.
2	2	1	Solde de l'infanterie. .	273,000	57,456	»	»	»	57,456 »
2	2	2	— de la cavalerie. .	46,892	»	9,847 32	»	»	9,847 32
2	2	3	— de l'artillerie . .	9,120	»	»	1,915 20	»	1,915 20
2	2	4	— du génie . . .	8,160	»	»	»	1,715 60	1,715 60
2	3	1	Masse de pain. . . .	357.772	45,776	7,502 72	1,459 20	1.305 60	54,043 52
2	3	5	Casernem[t] des chevaux.	54,540	»	1,859 20	554 40	»	2,173 60
2	3	6	— des hommes.	168,886	6,840	1,172 50	228 »	204 »	8,444 50
			TOTAUX. . . .	. . . .	108,072	20,561 54	3,956 80	3,223 20	135,593 54

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

DEVIS de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne l'État-Major général, pendant 30 jours.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES donnant DROIT aux rations.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.
Lieutenant-général	1	6	30	12	360
Généraux-majors	3	9	90	8	720
Colonels, lieutenant-colonels et majors	3	6	90	3	270
Intendant militaire	1	2	30	3	90
Sous-intendant militaire	1	2	30	3	90
Aides-de-camp et officiers d'ordonnance	8	16	240	2	480
Médecin principal	1	2	30	2	60
— de bataillon	2	»	60	2	120
— adjoints	2	»	60	1½	90
Économe d'hôpital	1	»	30	1½	45
Commis aux écritures	2	»	60	1½	90
TOTAUX	25	43	750	....	2,415

MONTANT DE LA DÉPENSE.

2,415 rations de vivres de campagne sans genièvre, à 45 centimes. .... fr. 1,038 45

INFANTERIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de 12 bataillons d'Infanterie, pendant 30 jours et 8 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF. HOMMES.	EFFECTIF. CHEVAUX.	NOMBRE DE JOURNÉES donnant DROIT aux rations.	NOMBRE DE RATIONS par jour.	NOMBRE TOTAL des RATIONS.	NOMBRE DE JOURNÉES DE MARCHE avec logement et nourriture.
Colonels	4	8	120	4	480	»
Majors	12	24	360	2	720	»
Capitaines-adjudants-majors	4	4	120	1 ½	180	»
Lieutenants —	12	»	360	1 ½	540	»
Officiers payeurs	8	»	240	1 ½	360	»
Porte-drapeaux	4	»	120	1 ½	180	»
Médecins de régiment	4	»	120	2	240	»
— de bataillon	12	»	360	2	720	»
Capitaines	72	»	2160	1 ½	3240	»
Lieutenants	72	»	2160	1 ½	3240	»
Sous-lieutenants	72	»	2160	1 ½	3240	»
TOTAUX	276	36	8280	»	13140	»
Adjudants-sous-officiers	12	»	360	1	360	96
Tambours-majors	4	»	120	1	120	32
Armuriers	4	»	120	1	120	32
Caporaux-tambours	12	»	360	1	360	96
Musiciens	56	»	1680	1	1680	448
Caporaux cornets	4	»	120	1	120	32
Sergents-majors	72	»	2160	1	2160	576
Sergents	288	»	8640	1	8640	2304
Fourriers	72	»	2160	1	2160	576
Caporaux	576	»	17280	1	17280	4608
Tambours et cornets	144	»	4320	1	4320	1152
Soldats	5956	»	178680	1	178680	47648
TOTAUX	7200	»	216000	»	216000	57600

MONTANT DE LA DÉPENSE.

13,140 rations d'officiers sans genièvre, à 45 centimes	fr. 5,650	20
216,000 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	99,360	»
TOTAL	105,010	20
57,600 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	42,624	»
TOTAL GÉNÉRAL	147,634	20

Il y a à déduire :

Du chap. II, sect. 2, art. 1er, 21 c	sur la solde	sur 273,600 journées	57,456 »	108,072 »
— II, — 3, — 1er, 16	pour le pain	273,600 —	43,776 »	
— II, — 3, — 6, 05	pour le casernement	136,800 —	6,840 »	
RESTE				39,562 20

CAVALERIE.

DEVIS de la dépense résultant du cantonnement et du campement de douze escadrons de Cavalerie, pendant 30 jours et 8 jours de marche (*).

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées de chevaux de troupe en route, en cantonnement et au camp.
Colonels	2	6	60	4	240	»	»
Lieutenants-colonels ou majors	6	18	180	2	360	»	
Capitaines-adjudants-majors	2	4	60	1 1/2	90	»	
Lieutenants —	2	4	60	1 1/2	90	»	»
Officiers payeurs	2	2	60	1 1/2	90	»	»
Porte-étendards	2	4	60	1 1/2	90	»	»
Médecins de régiment	2	2	60	2	120	»	»
— de bataillon	2	2	60	2	120	»	»
Vétérinaires	4	4	120	1 1/2	180	»	»
Capitaines	24	48	720	1 1/2	1080	»	»
Lieutenants	24	48	720	1 1/2	1080	»	»
Sous-lieutenants	24	48	720	1 1/2	1080	»	»
TOTAUX.	96	190	2880	»	4620	»	»
Adjudants-sous-officiers	6	6	90	1	90	138	228
Trompettes maréchaux-des-logis	2	2	30	1	30	46	76
Waguemestres —	»	»	»	»	»	»	»
Trompettes brigadiers	2	2	30	1	30	46	76
Maréchaux-des-logis chefs	12	12	180	1	180	276	456
Maréchaux-des-logis	72	72	1080	1	1080	1656	2736
— fourriers	12	12	180	1	180	276	456
Brigadiers-fourriers	»	»	»	»	»	»	»
Brigadiers	144	144	2160	1	2160	3312	5472
Trompettes	36	36	540	1	540	828	1368
Maréchaux-ferrants	24	»	360	1	360	552	»
Cavaliers	924	924	13860	1	13860	21252	35112
TOTAUX.	1254	1210	18510	»	18510	28582	45980

MONTANT DE LA DÉPENSE.

4,620 rations d'officiers sans genièvre, à 45 centimes	fr.	1,986 60
18,510 — de sous-officiers et soldats, à 46 —		8,514 60
TOTAL.		10,501 20
28,582 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes		21,002 68
TOTAL GÉNÉRAL.		31,503 88

Il y a à déduire :

Du chap. II, sect. 2, art. 2, 21 c^{t}	sur la solde	sur 46,892 journées	9,847 52	20,361 54
— II, — 3, — 1, 16	pour le pain	46,892 —	7,502 72	
— II, — 3, — 3, 04	pour le casernement des chevaux	45,980 —	1,859 20	
— II, — 3, — 6, 05	id. des hommes	23,446 —	1,172 50	
RESTE.				11,142 34

(*) Un des deux régiments devra être cantonné à défaut d'écuries suffisantes au camp de Beverloo.

ARTILLERIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de deux batteries d'Artillerie, pendant 30 jours et 8 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées DE CHEVAUX de troupe en route et au camp.
Major	1	2	30	2	60	»	»
Capitaines	4	8	120	1 ½	180	»	»
Lieutenants	3	6	90	1 ½	135	»	»
Sous-lieutenants	3	6	90	1 ½	135	»	»
Médecin-adjoint	1	1	30	1 ½	45	»	»
Vétérinaires	2	2	60	1 ½	90	»	»
TOTAUX	14	25	420	»	645	»	»
Maréchaux-des-logis chefs	2	2	60	1	60	16	76
Maréchaux-des-logis	16	16	480	1	480	128	608
Fourriers	2	2	60	1	60	16	76
Brigadiers	16	16	480	1	480	128	608
Artificiers	4	4	120	1	120	32	152
Trompettes	4	4	120	1	120	32	152
Ouvriers	8	»	240	1	240	64	»
Maréchaux-ferrants	2	»	60	1	60	16	»
Canonniers et conducteurs	186	176	5580	1	5580	1488	6688
TOTAUX	240	220	7200	»	7200	1920	8360

MONTANT DE LA DÉPENSE.

645 rations d'officiers sans genièvre, à 43 centimes	277	35
7,200 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	3,312	»
TOTAL	3,589	35
1,920 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	1,420	80
TOTAL GÉNÉRAL	5,010	15
Il y a à déduire :		
Du chap. II, sect. 2, art. 3, 21 c^t sur la solde. . . . . sur 9,120 journées	1,915	20
— II, — 3, — 1, 16 pour le pain. . . . . 9,120 —	1,459	20
— II, — 3, — 5, 04 pour le casernement des chevaux . 8,360 —	334	40
— II, — 3, — 6, 05 id. des hommes . 4,560 —	228	»
	3,936	80
RESTE	1,073	35

GÉNIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de quatre compagnies de Sapeurs-Mineurs, pendant 30 jours et 8 jours de marche, pour deux compagnies.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture pour 2 compagnies.
Capitaines	8	»	240	1 ½	360	»
Lieutenants	4	»	120	1 ½	180	»
Sous-lieutenants	4	»	120	1 ½	180	»
TOTAUX.	16	»	480	»	720	»
Sergents-majors.	4	»	120	1	120	16
Sergents	20	»	600	1	600	80
Fourriers	4	»	120	1	120	16
Caporaux.	24	»	720	1	720	96
Vice-caporaux	»	»	»	1	»	»
Tambours	8	»	240	1	240	32
Sapeurs-mineurs	180	»	5400	1	5400	720
TOTAUX.	240	»	7200	»	7200	960

MONTANT DE LA DÉPENSE.

720 rations d'officiers sans genièvre, à 43 centimes . . . . . fr.	309 60
7,200 — de sous-officiers et soldats, à 46 —	3.312 »
TOTAL.	3.621 60
960 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes	710 40
TOTAL GÉNÉRAL.	4,332 »
Il y a à déduire :	
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 c' sur la solde . . . . . sur 8,160 journées 1,713 60	
— II, — 3, — 1, 16 pour le pain . . . . . 8,160 — 1,305 60	3,225 20
— II, — 3, — 6, 05 pour le casernement . . . . . 4,080 — 204 »	
RESTE.	1,108 80

RÉCAPITULATION

De la dépense pour vivres de campagne pour la garde du camp pendant 353 jours.

ARMES.	EFFECTIF. Officiers.	EFFECTIF. Sous-officiers et soldats.	NOMBRE De RATIONS d'officiers.	NOMBRE De RATIONS de troupe.	MONTANT DE LA DÉPENSE pour RATIONS d'officiers.	MONTANT DE LA DÉPENSE pour RATIONS de troupe.	TOTAL.
Infanterie.	22	508	11.590	155.550	4.897 70	61.551 80	66,229 50
Génie	8	120	4,020	40.200	1.728 60	18,492 »	20,220 60
TOTAUX. . . .	50	518	15,410	175,550	6.626 50	79.823 80	86,150 10
Les sous-officiers et soldats étant couchés sur des fournitures de l'État, il y a à déduire le montant du prix de la paille sur 175,550 journées à 2 centimes.							3,470 60
RESTE.							82,970 50
Il y a encore à déduire :							
Du chap. II, sect. 2, art. 1er. 21e sur la solde d'infanterie. . . 155,550 journées. . . 27,999 50							
— II, — 2, — 4, 21 — du génie. . . . 40.200 — . . . 8,442 »							64,206 10
— II, — 3, — 1, 16 c pour le pain . . . . . 175 550 — . . . 27,764 80							
RESTE dépense effective.							18.775 40

INFANTERIE.

DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour un bataillon d'Infanterie qui gardera le camp pendant 555 jours.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES	CHEVAUX.	DE JOURNÉES DONNANT DROIT aux RATIONS.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.
Major	1	2	555	2	670
Lieutenant-adjudant-major	1	»	555	1 ½	302 ½
Médecin de bataillon	1	»	555	2	670
Officier payeur	1	»	555	1 ½	302 ½
Capitaines	6	»	2010	1 ½	3015
Lieutenants	6	»	2010	1 ½	3015
Sous-lieutenants	6	»	2010	1 ½	3015
TOTAUX.	22	2	7570	. . . .	11590
Adjudant-sous-officier	1	»	555	1	555
Caporal tambour	1	»	555	1	555
Sergents-majors	6	»	2010	1	2010
Sergents	24	»	8040	1	8040
Fourriers	6	»	2010	1	2010
Caporaux	48	»	16080	1	16080
Tambours et cornets	12	»	4020	1	4020
Soldats	300	»	100500	1	100500
TOTAUX.	398	»	133350	. . . .	133350

MONTANT DE LA DÉPENSE.

11,590 rations d'officiers sans genièvre, à 45 centimes		4,897 70
133.350 — de sous-officiers et soldats, à 46 —		61.331 80
TOTAL		66,229 50
Il y a à déduire :		
Du chap. II. sect. 2. art. 1er, 21 c. sur la solde	sur 133,350 journées 27,999 50	49.332 10
— II, — 3, — 1er, 16 pour le pain	133.350 — 21,332 80	
RESTE.		16.897 40

GÉNIE.

DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour deux compagnies de Sapeurs-Mineurs qui garderont le camp pendant 558 jours.

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE		
		De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.
Capitaines	4	1340	1 ½	2010
Lieutenants	2	670	1 ½	1005
Sous-lieutenants	2	670	1 ½	1005
TOTAUX.	8	2680	. . . .	4020
Sergents-majors	2	670	1	670
Sergents.	10	3350	1	3350
Fourriers	2	670	1	670
Caporaux	12	4020	1	4020
Vice-caporaux	»	»	1	»
Tambours	4	1340	1	1340
Sapeurs-mineurs	90	30150	1	30150
TOTAUX.	120	40200	. . . .	40200

MONTANT DE LA DÉPENSE.

4,020 rations d'officiers sans genièvre, à 43 centimes		1,728 60
40,200 — de sous-officiers et soldats, à 46 —		18,492 »
TOTAL.		20,220 60
Il y a à déduire :		
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 c^t^ sur la solde	sur 40,200 journées 8,442 »	14,874 »
— II, — 3, — 1, 16 pour le pain.	40,200 — 6,432 »	
RESTE.		5,346 60

DEVIS

De la dépense résultant du campement successif des batteries d'Artillerie à pendant 21 jours et 10 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	jour le no
Officiers	152	192	3,192	1 ½	4,788	
Sous-officiers et soldats	2,350	450	49,350	1	49,350	

MONTANT DE LA DÉPENSE.

4,788 rations d'officiers sans genièvre à 45 centimes. . . . . .

49,350 — de sous-officiers et soldat 46 — . . . . . .

TOTAL. . . . . .

25,500 journées de marche avec logement et nourriture à 74 centimes . . . . . .

TOTAL GÉNÉRAL. . . . . .

Il y a à déduire :

Du chap. II, sect. 2, art. 3, 21 c^s sur la solde . . . . . sur 72,850 journées 15,29

— II, — 3, — 1, 16 c^s pour le pain . . . . . sur 72,850 — 11,65

— II, — 3, — 3, 04 c^s pour le casern^t des chevaux . . . sur 15,050 — 55

— II, — 3, — 6, 05 c^s — des hommes . . . sur 36,425 — 1,82

RESTE. . . . . .